



---

Distribution: générale	Point 14 de l'ordre du jour
Date: 21 février 2019	WFP/EB.2/2018/14/DRAFT
Original: anglais	Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2018 du Conseil d'administration

### Table des matières

Page

#### Questions stratégiques actuelles et futures

2018/EB.2/1	Déclaration liminaire du Directeur exécutif	4
-------------	---	---

#### Questions de politique générale

2018/EB.2/2	Point sur la feuille de route intégrée	7
2018/EB.2/3	Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017–2021	8
2018/EB.2/4	Politique en matière de gestion globale des risques pour 2018	9
2018/EB.2/5	Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)	10
2018/EB.2/6	Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome	11

#### Ressources, questions financières et budgétaires

2018/EB.2/7	Plan de gestion du PAM pour 2019–2021	12
-------------	---------------------------------------	----

#### Rapports d'évaluation

2018/EB.2/8	Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote (2017-mi-2018) et réponse de la direction	14
-------------	---	----

#### Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

2018/EB.2/9	Plan stratégique de pays – Népal (2019–2023)	16
2018/EB.2/10	Plan stratégique de pays – Inde (2019–2023)	16

<b>Table des matières</b>	<i>Page</i>
<b>Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>17</b>
2018/EB.2/11 Révision du plan stratégique pour le Honduras et augmentation budgétaire correspondante	18
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale</b>	<b>18</b>
2018/EB.2/12 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie (2012-2017) et réponse de la direction	19
2018/EB.2/13 Plan stratégique de pays provisoire – Somalie (2019–2021)	21
2018/EB.2/14 Plan stratégique de pays – Rwanda (2019–2023)	21
<b>Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale</b>	<b>22</b>
2018/EB.2/15 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention régionale menée par le PAM face à la crise syrienne (janvier 2015-mars 2018) et réponse de la direction	23
2018/EB.2/16 Plan stratégique de pays provisoire – République arabe syrienne (2019-2020)	25
2018/EB.2/17 Plan stratégique de pays – Soudan (2019–2023)	26
2018/EB.2/18 Plan stratégique de pays provisoire – Yémen (2019–2020)	27
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest</b>	<b>28</b>
2018/EB.2/19 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2013-2017) et réponse de la direction	28
2018/EB.2/20 Plan stratégique de pays – Burkina Faso (2019–2023)	30
2018/EB.2/21 Plan stratégique de pays – Tchad (2019–2023)	30
2018/EB.2/22 Plan stratégique de pays – Gambie (2019–2021)	31
2018/EB.2/23 Plan stratégique de pays – Ghana (2019–2023)	32
2018/EB.2/24 Plan stratégique de pays – Mauritanie (2019–2022)	33
2018/EB.2/25 Plan stratégique de pays – Sénégal (2019–2023)	33
<b>Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe</b>	<b>34</b>
<b>Questions d'organisation et de procédure</b>	<b>35</b>
2018/EB.2/26 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020	35

<b>Table des matières</b>		<i>Page</i>
<b>Questions d'administration et de gestion</b>		<b>36</b>
2018/EB.2/27	Mandat révisé du Comité d'audit	36
2018/EB.2/28	Désignation des cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de nommer un membre du Comité d'audit	36
	Point sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination	36
<b>Questions diverses</b>		<b>38</b>
2018/EB.2/29	Réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM concernant les méthodes de travail des conseils d'administration	38
	Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM	38
	Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies	39
<b>Annexe I</b>	<b>Décisions et recommandations</b>	<b>41</b>
<b>Annexe II</b>	<b>Ordre du jour</b>	<b>50</b>
<b>Liste des sigles utilisés dans le présent document</b>		<b>53</b>

## Questions stratégiques actuelles et futures

### Déclaration liminaire du Directeur exécutif (2018/EB.2/1)

1. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Directeur exécutif et M. Alberto Beltrame, Ministre du développement social du Brésil, se sont adressés au Conseil. Les représentants des listes régionales et d'États membres ont ensuite pris la parole en réponse à ces interventions et au sujet des questions inscrites à l'ordre du jour de la session.
2. Dans ses observations liminaires, le Directeur exécutif a parlé de ses visites officielles dans des pays donateurs, du travail qu'il menait pour développer les alliances dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies et de ses visites d'opérations sur le terrain. Sur ce dernier point, il a souligné l'ampleur et la gravité de la faim au Yémen, où la famine paraissait imminente, et a vivement exhorté tous les intervenants humanitaires à coopérer pour fournir une assistance globale en prévoyant des mesures de soutien à la monnaie locale. Il a également attiré l'attention sur le nombre croissant de personnes souffrant de la faim en République démocratique du Congo et sur la nouvelle crise liée au virus Ebola.
3. En 2018, le PAM était venu en aide à 91 millions de personnes au total dans 83 pays, où son personnel travaillait d'arrache-pied dans des circonstances difficiles. Il était manifestement nécessaire de disposer de toute urgence de stratégies mondiales cohérentes pour maximiser l'efficacité des interventions; l'intensification de l'action de sensibilisation destinée à motiver les populations et les gouvernements serait essentielle à cet égard.
4. En 2018, les recettes s'étaient chiffrées à 7,35 milliards de dollars É.-U., mais, selon les prévisions, un montant supérieur serait nécessaire en 2019 et, au vu des tendances actuelles, le déficit de financement se situerait vraisemblablement à 31 pour cent. Il était essentiel de soutenir les négociations de paix pour que le PAM et les autres intervenants puissent accéder sur place et mettre en œuvre des programmes pour lutter contre la faim et la malnutrition et promouvoir le développement.
5. Les mesures que prenait le PAM pour appuyer les économies locales, par exemple les achats aux petits producteurs, augmentaient les possibilités d'emploi dans bien des régions. L'efficacité des opérations s'était améliorée au Soudan du Sud, notamment en réduisant au minimum les largages aériens et en recourant au transport de surface, y compris fluvial, pour fournir l'assistance. Il était évident que l'assistance de type monétaire était plus efficace que les distributions de vivres et qu'elle avait ultérieurement des répercussions positives, notamment une stabilité accrue, un meilleur accès à l'éducation et une diminution des grossesses non désirées. L'alimentation scolaire, par exemple, avait eu pour effet d'améliorer l'éducation et la santé ainsi que la productivité des adultes à hauteur de 10 dollars par dollar investi; grâce à l'appui du PAM, 44 pays avaient désormais pris en charge leur programme d'alimentation scolaire et en assumaient la gestion.
6. Et pourtant, 73 millions d'enfants ne recevaient pas de repas à l'école, et un montant de 4,6 milliards de dollars par an était nécessaire pour combler ce manque. Le PAM devait trouver de nouveaux partenaires pour faire face à cette situation et en particulier pour faire en sorte que l'égalité des genres soit bien prise en compte dans toutes les activités.
7. Le Directeur exécutif a attiré l'attention sur les mesures que prenait le PAM en matière d'évolution des carrières, soulignant qu'il était nécessaire de dispenser une formation supplémentaire aux cadres intermédiaires et supérieurs à l'échelle des pays pour s'assurer qu'ils disposaient des compétences nécessaires pour repérer le potentiel de leur personnel et en assurer le perfectionnement, en veillant particulièrement à l'égalité des genres.
8. Le PAM continuait de renforcer ses mesures de lutte contre la corruption et ses systèmes opérationnels afin d'appliquer au mieux le principe de responsabilité, de maximiser la transparence et de mettre en place la collaboration interorganisations. Le Directeur exécutif

- a en particulier mis en exergue un accord conclu entre six entités des Nations Unies concernant la reconnaissance mutuelle de leurs politiques et de leurs procédures internes, qui rendrait les partenariats plus efficaces et plus performants et permettrait d'intervenir plus rapidement.
9. En conclusion, le Directeur exécutif a remercié les États membres pour leur soutien en 2018, ajoutant qu'il espérait que les progrès seraient encore plus marqués en 2019.
  10. M. Beltrame a rappelé que le partenariat fort productif qui existait de longue date entre le Brésil et le PAM avait débuté par un programme d'alimentation scolaire. Ce programme avait été l'occasion de promouvoir les meilleures pratiques sur les plans technique et humanitaire et avait finalement abouti à la création du Centre d'excellence du Brésil, qui permettait de transférer aux pays en développement des compétences dans le domaine de l'action humanitaire. Le concept avait été un tel succès que des centres d'excellence existaient désormais en Chine et en Fédération de Russie, l'objectif étant, comme au Brésil, de faciliter la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
  11. Les nombreux succès de la coopération Sud-Sud étaient porteurs d'enseignements pour atteindre l'objectif de développement durable (ODD) 2, mais, pour répondre aux besoins des millions de personnes souffrant de la faim et sous-alimentées, il faudrait coordonner l'action, résoudre les problèmes politiques et sociaux, améliorer les systèmes de distribution et encourager la consommation d'aliments sains. Les méthodes retenues pour parvenir à ces fins devraient englober l'appui aux petits producteurs, la formation pour permettre aux petits exploitants agricoles de se regrouper en associations et de s'implanter sur des marchés plus importants, ainsi que l'inclusion sociale.
  12. Sachant tout cela, le Gouvernement brésilien était bien décidé à poursuivre et à renforcer la coopération Sud-Sud.
  13. En réponse aux questions posées par des membres du Conseil sur les questions abordées par les deux intervenants, M. Beltrame a dit que, si le Brésil avait bien conscience des pressions environnementales auxquelles était soumis l'écosystème amazonien, les populations forestières avaient besoin d'eau salubre pour leurs cultures; il fallait avant tout éliminer les conflits entre groupes rivaux et en dehors des entreprises industrielles et limiter le plus possible la déforestation. Le système brésilien de protection sociale (*bolsa familia*) permettait à 4 millions de personnes pauvres de bénéficier d'aliments nutritifs dans le cadre d'un programme qui s'attaquait non seulement à l'absence de revenu mais aussi à de nombreux aspects de la pauvreté. Le Brésil avait dans une large mesure résolu ses problèmes liés à la faim grâce à la coopération Sud-Sud et mettait actuellement en œuvre des programmes destinés à limiter le gaspillage alimentaire et à affronter une nouvelle crise due à l'obésité. S'agissant du rôle des jeunes dans l'agriculture, le ministre a réaffirmé que les achats aux petits producteurs avaient des répercussions bénéfiques, car ils apportaient une aide aux hôpitaux, augmentaient les revenus des exploitants agricoles et atténuaient l'exode rural et d'autres problèmes sociaux.
  14. Le Directeur exécutif a fait remarquer que des négociations étaient en cours au Yémen en vue de fournir une assistance à ceux qui en avaient le plus besoin et d'éviter l'effondrement de l'économie; un montant de 200 millions de dollars était immédiatement nécessaire. De nombreux problèmes devaient être résolus concernant l'accès humanitaire, le matériel, le personnel et la gestion des bénéficiaires afin de pouvoir fournir une assistance alimentaire et autre. En matière d'égalité des genres, il était manifeste que certains pays étaient effectivement en régression et qu'ils avaient besoin d'un appui pour rectifier la situation. Au sujet des migrations internationales dans les Amériques, le Directeur exécutif pensait qu'elles pouvaient être réduites en mettant en œuvre des programmes internationaux cohérents s'attaquant à leurs causes profondes, notamment la faim, la pauvreté et les

- conflits politiques dans les pays d'origine; les programmes qui encourageaient les jeunes à travailler dans l'agriculture en étaient un exemple.
15. Les membres du Conseil ont remercié les orateurs pour les observations qu'ils avaient formulées, soulignant qu'il importait de garantir la dignité des bénéficiaires en développant le plus possible les possibilités d'emploi et en encourageant l'autosuffisance, ainsi que d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel du PAM. Les membres du Conseil ont reconnu la diversité et l'ampleur des problèmes rencontrés en République arabe syrienne et au Yémen, convenant que la prévention de l'effondrement de l'économie devait être une priorité.
  16. Les membres du Conseil se sont vivement félicités de la campagne en cours des "16 journées de mobilisation contre la violence fondée sur le genre", indiquant qu'elle était à la mesure de l'aversion des États membres pour les violences fondées sur le genre, quelle qu'en soit la forme, et de leur solide appui à l'égalité des genres sur le lieu de travail, y compris sur le terrain.
  17. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM continue de renforcer les synergies avec les autres entités des Nations Unies et les partenaires, et ont salué les activités conjointes que menaient les organismes ayant leur siège à Rome, notant que plus de 800 millions de personnes souffraient actuellement de la faim et que leur nombre ne cessait d'augmenter. Ils ont remercié le Directeur exécutif pour son énergie et son engagement au cours de ses nombreuses visites sur le terrain et lors des consultations et sont convenus qu'une assistance de type monétaire était nécessaire au Yémen.
  18. Plusieurs membres du Conseil, tout en admettant que des gouvernements puissent pour diverses raisons souhaiter financer telle ou telle opération, ont dit que le PAM avait besoin d'une proportion bien plus importante de financements pluriannuels non réservés à un emploi précis, car cela lui permettrait d'atteindre ses objectifs à long terme et de s'acquitter des engagements contractés au titre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire; il lui fallait aussi intensifier l'action qu'il menait pour relier assistance humanitaire, développement et consolidation de la paix. Les membres du Conseil ont dit que, dans un monde en mutation où l'extrémisme était un facteur important, il fallait adopter de nouveaux modes opératoires; en mettant l'accent sur le développement et sur les questions financières, en plus des secours humanitaires, le PAM permettrait à un plus grand nombre de personnes vivant dans la pauvreté d'atteindre l'autosuffisance et réduirait au minimum la dépendance à l'égard de l'aide, mais il fallait régler les problèmes politiques et apaiser les conflits pour qu'il soit possible de fournir l'assistance humanitaire et de mettre en œuvre des programmes de développement.
  19. L'importance de l'apprentissage institutionnel dans les pays en développement a été soulignée. Les membres du Conseil ont salué les possibilités offertes par les nouvelles procédures du PAM, comme en attestaient notamment la feuille de route intégrée et le Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021, soulignant que des fonds suffisants devaient être affectés à ce titre pour accroître l'efficacité et réduire le déficit de financement.
  20. Les membres du Conseil ont unanimement salué l'engagement et le courage du personnel du PAM, qui travaillait souvent dans des situations extrêmement dangereuses, et l'action que menait le PAM, avec ses partenaires, pour répondre aux besoins immédiats et à plus long terme. Ils se sont également félicités des engagements pris par le PAM pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Les membres du Conseil ont vivement engagé le PAM à préserver la réputation qui était la sienne en matière d'équité, d'appui logistique, d'efficacité et de transparence. Dans cette optique, il était important de généraliser l'utilisation des innovations ayant fait leurs preuves dans le cadre du processus en cours

d'optimisation des structures et des modes opératoires du PAM et, en particulier, de vulgariser les expériences concluantes sans recourir à un langage trop technique afin de mobiliser le soutien de l'opinion publique et de maximiser ainsi les recettes.

## Questions de politique générale

### Point sur la feuille de route intégrée (2018/EB.2/2) (pour approbation)

21. Présentant ce document, le Secrétariat a indiqué que, sous réserve de l'approbation de tous les plans stratégiques de pays (PSP) et plans stratégiques de pays provisoires (PSPP) soumis au Conseil au cours de la session, les 82 pays dans lesquels le PAM intervenait appliqueraient le dispositif de la feuille de route intégrée d'ici à janvier 2019.
22. La mise en œuvre de la feuille de route intégrée exigeait que des modifications permanentes du Statut et du Règlement général du PAM soient approuvées, notamment les recommandations relatives au recouvrement intégral des coûts, en tenant compte des enseignements tirés des dérogations temporaires qu'avait approuvées le Conseil à diverses sessions au cours des deux dernières années. Par ailleurs, le Secrétariat demandait que le Conseil approuve des dispositions transitoires de gouvernance pour garantir la continuité des opérations en 2019. La délégation de pouvoirs au Directeur exécutif, qui avait été approuvée à titre provisoire à la deuxième session ordinaire de 2017, serait soumise au Conseil pour approbation définitive à sa première session ordinaire de 2020.
23. Les membres du Conseil ont salué le dialogue inclusif qui avait accompagné la mise en place de la feuille de route intégrée et encouragé le Secrétariat à continuer d'en tirer des enseignements au cours de la mise en œuvre. La feuille de route intégrée était un dispositif utile pour le PAM dans les contextes de l'action humanitaire et du développement et donnait des résultats positifs dans l'environnement humanitaire extrêmement complexe dans lequel il intervenait. Les membres ont dit que la transparence accrue de la nouvelle structure budgétaire et le fait qu'elle reliait plus clairement les ressources aux résultats seraient propices à une augmentation des contributions souples.
24. Les membres ont dit avoir apprécié le processus de consultations en deux temps mis en place pour élaborer les projets de PSP, et l'un d'eux a suggéré que les gouvernements dont les PSP étaient examinés lors de consultations informelles soient invités à y participer afin de stimuler l'appropriation par les pays. L'engagement accru du PAM sur le front du développement l'obligeait à acquérir des capacités dans de nouveaux domaines et les partenariats seraient essentiels. Les membres ont encouragé les donateurs à financer des programmes conjoints et vivement prié le Secrétariat d'investir davantage dans la planification des effectifs. Ils se sont dit favorables aux modifications du dispositif de recouvrement intégral des coûts du PAM et aux taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) proposés et se sont félicités du report de trois autres recommandations à une session ultérieure – celles qui concernaient les taux de recouvrement des CAI à appliquer aux contributions en faveur du Compte d'intervention immédiate, les contributions en espèces non affectées à un emploi particulier et la délégation de pouvoirs au Directeur exécutif pour approuver, à titre exceptionnel, les contributions "en couplage" de tout donateur.
25. En réponse aux points abordés, la direction a suggéré aux membres de lire les rapports et les recommandations du Comité financier de la FAO et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Elle a confirmé que le processus d'élaboration des PSP avait été conçu de façon à consulter de près les gouvernements nationaux et de s'aligner sur les priorités et les besoins des pays. Le PAM tirait des enseignements de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée et de sources indépendantes telles que les rapports d'évaluation, les rapports internes et les rapports d'audit externe. Les membres du Conseil

ont été invités à faire part de leurs observations afin d'améliorer le portail de données. Le Secrétariat a indiqué qu'il cherchait à réaliser au titre du Plan de gestion des investissements essentiels en faveur des effectifs du PAM. Il était attaché au principe du recouvrement intégral des coûts, soulignant qu'il était appliqué à la grande majorité des contributions et que les exceptions à ce principe étaient rares. Le Secrétariat espérait que l'adoption du dispositif de la feuille de route intégrée permettrait d'obtenir des financements pluriannuels plus souples.

**Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017–2021 (2018/EB.2/3) (pour approbation)**

26. La Directrice de la Division de la gestion et du suivi de la performance a présenté le Cadre de résultats institutionnels pour 2017–2021, évoquant l'ajout d'indicateurs qui mettaient en évidence la contribution du PAM à la réalisation des ODD au niveau des pays, ainsi que le renforcement des indicateurs de performance des programmes et des indicateurs de la catégorie III qui donnerait aux directeurs de pays et aux directeurs des diverses fonctions des informations plus précises pour gérer leurs opérations.
27. Tous les bureaux de pays utilisaient le Cadre de résultats institutionnels et, à compter de 2019, le PAM appliquerait à la fois la partie concernant les programmes et la partie portant sur la gestion de ce cadre. Un groupe de travail technique conjoint de la direction et du Conseil d'administration du PAM avait été établi pour définir les cibles stratégiques à l'horizon 2021 ainsi que la portée d'une théorie du changement au PAM.
28. Les membres du Conseil se sont félicités que des consultations aient été organisées sur le Cadre de résultats institutionnels et ont salué la volonté du PAM de relier les ressources aux résultats. Ils ont demandé à être tenus régulièrement informés de la mise en œuvre de ce cadre.
29. Les membres ont demandé des précisions sur la manière dont le Cadre de résultats institutionnels s'inscrivait dans la réforme des Nations Unies, en particulier en ce qui concernait l'obligation de rendre compte des résultats collectifs obtenus au regard des effets directs définis dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils ont recommandé que les cibles définies pour 2021 se rapportent aux produits des programmes et aux indicateurs de performance clés, espérant que ces cibles et la théorie du changement proposées seraient prêtes pour examen à la session annuelle de 2019.
30. Un membre a dit que le rapport annuel sur les résultats revêtait de plus en plus d'importance pour rendre compte de l'action du PAM et a suggéré de donner du temps au Conseil pour l'examiner sur un mode informel.
31. Plusieurs membres ont souligné des aspects du Cadre de résultats institutionnels auxquels il fallait encore prêter attention, notamment les indicateurs relatifs aux petits producteurs, à l'alimentation scolaire et aux achats locaux. Ils ont vivement prié le PAM de se mettre en rapport avec le groupe d'experts interorganisations chargé des indicateurs liés aux ODD qu'avait établi la Commission de statistique de l'ONU afin d'harmoniser les définitions relatives à ces indicateurs.
32. La Sous-Directrice exécutive chargée des opérations a remercié les membres du Conseil pour leurs observations et réaffirmé l'attachement du PAM à une gestion fondée sur des données factuelles. En réponse à la demande concernant la présentation du rapport du groupe de travail technique à la session annuelle du Conseil de 2019, elle s'est inquiétée que cela ne laisserait peut-être pas assez de temps au groupe pour achever ses travaux, en particulier s'il avait pour mandat d'élaborer des objectifs globaux applicables dans différents pays. Le mandat du groupe de travail technique serait communiqué au Conseil sous peu, ce qui permettrait de préciser plus clairement la portée de sa mission.

**Politique en matière de gestion globale des risques pour 2018 (2018/EB.2/4) (pour approbation)**

33. Le Responsable du contrôle des risques a présenté la version finale de la politique en matière de gestion globale des risques pour 2018, qui contenait les déclarations relatives à l'appétence pour le risque et définissait avec précision le rôle et les responsabilités de ceux qui constituaient les trois lignes de défense.
34. Un certain nombre de modifications avaient été apportées au texte à la suite des consultations informelles menées en juillet et en septembre: il y avait désormais quatre catégories de risques et non plus trois; des références aux thématiques transversales avaient été ajoutées; et la troisième ligne de défense avait été renforcée.
35. Un calendrier de mise en œuvre avait été établi en tenant compte des observations formulées par le Conseil. La direction était déjà en contact avec les six bureaux régionaux pour expliquer les changements imminents, notamment ceux en rapport avec les processus d'examen des risques et les critères de mesure à utiliser pour chaque déclaration relative à l'appétence pour le risque. Le Comité d'audit avait demandé que la direction rende compte des avancées importantes de la mise en œuvre de la politique pour la fin du premier semestre de 2019.
36. Les membres du Conseil ont accueilli la politique favorablement, notant qu'elle précisait la hiérarchie des responsabilités en matière de gestion des risques et estimant qu'elle donnait dûment suite aux constatations des rapports concernant le contrôle de 2016 et de 2017. Des membres étaient d'avis que les rôles, les responsabilités et les mécanismes étaient désormais clairement définis. Certains considéraient que des actions de formation et de communication seraient nécessaires pour ancrer cette politique dans le fonctionnement du PAM au quotidien. D'autres se sont félicités que le PAM ait redoublé d'efforts pour combattre la fraude et qu'il privilégie la gestion systématique des risques à tous les niveaux.
37. Certains membres ont demandé des précisions sur la manière dont le PAM prendrait ses décisions relatives au dosage des risques dans des opérations complexes, par exemple au Yémen. Ils ont demandé des instructions claires sur les informations relatives aux risques qui seraient communiquées aux partenaires et aux donateurs. Un membre a demandé si le modèle proposé au titre de cette politique ne comportait pas de chevauchement des tâches. Un autre a vivement invité le PAM à se prémunir contre les risques liés à une prise en compte insuffisante des thématiques transversales.
38. Un observateur a demandé que les risques en rapport avec le harcèlement et le harcèlement sexuel soient pris en compte lors de la mise en œuvre de la politique.
39. Le Responsable du contrôle des risques a remercié le Conseil pour son soutien. La direction avait conscience des risques de chevauchement des tâches et veillerait à l'éviter. Il a souligné que les trois lignes de défense avaient été conçues de façon à se compléter, et non à se recouper. Bien que la politique ne le mentionnât pas expressément, les risques liés à l'abus de pouvoir et au harcèlement, quelle qu'en soit la forme, étaient prévus dans les diverses catégories de risques, notamment celles ayant trait à une protection insuffisante, aux vérifications et au contrôle des organisations non gouvernementales (ONG) ainsi qu'au non-respect des obligations fiduciaires, des politiques et des normes du PAM.
40. Le Directeur financier a ajouté que les PSP contiendraient plus d'informations sur les risques, y compris leur hiérarchisation. Il a dit que le PAM était devenu une référence dans le domaine de la gestion des risques et qu'il partageait son savoir avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Comité de haut niveau sur la gestion.

**Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (2018/EB.2/5) (pour examen)**

41. La direction a présenté un document qui précisait les possibilités, les risques et les difficultés résultant pour le PAM de la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Le PAM faisait siens les objectifs de la réforme, en particulier ceux qui avaient trait à la réalisation des ODD, et se félicitait de l'intégration, de la souplesse et de la réactivité accrues qu'elle entraînait pour le système des Nations Unies. Les conséquences de la réforme seraient plus manifestes au fil de sa mise en œuvre.
42. Il importerait de suivre la mise en œuvre des changements et d'en rendre compte; le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement devait être guidé par les gouvernements des pays qui en avaient le plus besoin. Les membres étaient eux aussi d'avis que le PAM devrait doubler sa contribution au système des coordonnateurs résidents mais ont dit qu'il fallait étudier de plus près les options envisagées en vue de mobiliser le reste du financement nécessaire et que le PAM devait collaborer avec les autres entités des Nations Unies pour établir un mécanisme de financement à l'échelle de tout le système.
43. Remerciant le PAM pour les consultations vastes et inclusives qu'il avait organisées sur la réforme, les membres ont instamment prié le Secrétariat de poursuivre le travail entrepris avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, et en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, afin d'élaborer des contributions et des réponses communes aux propositions qui étaient avancées. Les membres ont également proposé d'instaurer des échanges réguliers sur la réforme entre les membres du Conseil intéressés et les adjoints des chefs de secrétariat des organismes ayant leur siège à Rome après chaque réunion trimestrielle du Groupe consultatif de haut niveau. Le Conseil était prêt à aider le Secrétariat à faire en sorte que la réforme aboutisse aux résultats recherchés par le PAM.
44. En réponse aux questions posées, la direction a dit qu'elle ne savait pas encore avec précision le montant que représenterait le prélèvement de 1 pour cent dans le cas du PAM étant donné que les financements concernés pourraient varier d'une année sur l'autre. La direction avait déjà contesté l'application de ce prélèvement aux contributions du secteur privé et ferait tout son possible pour que les financements de l'aide humanitaire demeurent exonérés de l'application de toute nouvelle formule de partage des coûts.
45. Les domaines dans lesquels le PAM pourrait contribuer aux opérations et services communs fournis à d'autres entités des Nations Unies seraient examinés lors d'un atelier qui se tiendrait immédiatement après la session en cours. Il s'agissait notamment de la gestion des véhicules légers, des services d'ingénierie et d'infrastructure, de la gestion globale de la chaîne d'approvisionnement et des services des télécommunications.
46. En ce qui concerne l'harmonisation des PSP avec les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), la direction a indiqué que le PAM était étroitement associé à l'élaboration d'un nouveau modèle de PNUAD et que son expérience de l'appui fourni aux pays pour réaliser leur examen stratégique Faim zéro était prise en compte pour réviser le processus et le contenu de l'analyse commune de pays des Nations Unies. Le PAM passerait en revue ses modèles de fonctionnement et sa présence dans les pays en tenant compte des résultats de l'examen qu'il avait lancé au début de 2018, et tiendrait compte également de l'examen régional du système des Nations Unies pour le développement qui devait être achevé en mai 2019. La direction a annoncé que le PAM avait reçu un montant

d'environ 53 millions de dollars de financements communs au niveau des pays en 2017, montant qui devrait passer à quelque 68 millions de dollars en 2018.

**Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome (2018/EB.2/6) (pour information)**

47. Le Directeur exécutif adjoint a tout d'abord souligné le grand esprit de collaboration qui régnait entre les chefs de secrétariat des organismes ayant leur siège à Rome et au sein du Groupe consultatif de haut niveau, tout comme au niveau opérationnel. La Directrice de l'unité chargée des organismes ayant leur siège à Rome et du Comité de la sécurité alimentaire mondiale a ensuite présenté le document portant sur cette collaboration, indiquant que les projets auxquels participaient les trois organismes dans les pays avaient progressé de 92 pour cent entre 2016 et 2017. Le document décrivait les quatre volets de leur collaboration: niveau des pays et des régions; niveau mondial; questions thématiques; et services institutionnels.
48. Un mémorandum d'accord global avait été signé entre les organismes ayant leur siège à Rome et plusieurs protocoles d'accord régionaux avaient été conclus dans la région Amérique latine et Caraïbes en 2018. Un groupe de travail commun avait été établi pour élaborer les stratégies par pays, et la deuxième réunion informelle conjointe du Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et des conseils d'administration du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du PAM s'était tenue en septembre.
49. La Directrice a ensuite montré une vidéo sur le partenariat novateur établi au Burundi entre les organismes ayant leur siège à Rome et le secteur privé, qui avait permis de renforcer toute la filière laitière, un modèle susceptible d'être reproduit ailleurs.
50. Les membres du Conseil se sont félicités de cette collaboration renforcée entre les trois organismes, indiquant qu'il s'agissait là d'un aspect crucial pour atteindre les ODD. Ils ont recommandé d'intensifier la collaboration à la fois sur le terrain et au niveau administratif, et ont instamment prié les organismes ayant leur siège à Rome de continuer à rechercher des modalités d'action plus efficaces en tirant parti de leurs avantages comparatifs.
51. Les membres du Conseil ont salué le rapport mais ont demandé que des améliorations y soient apportées, en y ajoutant notamment des tableaux d'ensemble pour rendre les comparaisons plus aisées et une évaluation systématique de la collaboration, les changements proposés et les étapes futures.
52. La plupart des membres estimaient qu'il importait de définir des indicateurs pour évaluer l'impact de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome, et un membre a demandé au PAM d'informer le Conseil à sa session annuelle de 2019 sur l'état d'avancement de leur élaboration. Un autre a demandé s'il était possible d'utiliser les indicateurs existants afin d'alléger la charge de travail des bureaux de pays.
53. De nombreux membres se sont félicités de la tenue de la réunion informelle de septembre et ont soutenu les recommandations qui en étaient issues. Plusieurs membres ont plaidé en faveur d'une participation accrue des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome à la préparation des réunions informelles futures, et aux suites qui y seraient données, l'un d'entre eux suggérant d'en faire une réunion officielle annuelle.
54. Un membre a émis une mise en garde au sujet de la promotion des produits du Comité de la sécurité alimentaire mondiale en faveur de la réalisation intégrée des ODD, laissant entendre que des problèmes se posaient concernant les processus et les résultats du Comité. Un autre membre a encouragé les trois organismes à développer leur collaboration avant le quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires pour promouvoir et mettre en œuvre la coopération technique entre pays en développement.

55. Les membres du Conseil ont demandé à être tenus régulièrement informés des effets de la réforme des Nations Unies sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome et sur le plan d'action commun relatif à la mise en œuvre du mémorandum d'accord global. Un membre a demandé de plus amples détails sur un plan d'action commun qui serait prévu pour le Sahel.
56. La Directrice a assuré le Conseil que les organismes ayant leur siège à Rome recherchaient constamment de nouvelles façons de collaborer, en particulier en ce qui concerne les services institutionnels. Les bureaux de pays avaient désigné des référents chargés de recenser les possibilités de collaboration sur place. S'agissant des produits du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, elle a précisé que les trois organismes les proposaient mais que chaque gouvernement décidait de ce qu'il souhaitait utiliser, et de quelle manière. La coopération Sud-Sud était une priorité pour les organismes ayant leur siège à Rome qui se préparaient en vue de la prochaine réunion sur le Plan d'action de Buenos Aires.
57. La Directrice a pris note des observations formulées au sujet de la structure du rapport, ajoutant que, dans bien des cas, une analyse systématique n'était pas possible faute de données. Elle s'est engagée à tenir le Conseil au courant des travaux en rapport avec le processus de réforme des Nations Unies.
58. Au sujet du plan d'action commun pour le Sahel, la Directrice a expliqué que le haut-commissaire nommé par le Président du Niger était chargé d'élaborer le plan. Les trois organismes ayant leur siège à Rome avaient défini les grandes lignes de leurs contributions potentielles et soutenaient le processus.
59. Le travail avait également démarré sur le plan d'action pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord global, les trois organismes s'étant mis d'accord sur une approche commune. La mise au point des indicateurs était une tâche complexe car les trois organismes avaient des systèmes et des cycles de travail différents. Le résultat idéal serait de parvenir à concevoir les programmes ensemble, ce qui rendrait plus aisé la définition d'indicateurs communs.
60. Le Directeur financier a ajouté que le PAM voyait plus loin qu'une collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome visant simplement à réaliser des économies et des gains d'efficacité au niveau des services institutionnels, envisageant par exemple de signer un accord de reconnaissance mutuelle avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres entités des Nations Unies. Il envisageait aussi la mise en commun possible des services de location de véhicules.
61. Les représentants du FIDA et de la FAO ont remercié les membres du Conseil pour leurs commentaires et réaffirmé l'engagement de leurs entités en faveur de la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome.
62. Alors que ce point n'était présenté que pour information, le Conseil a approuvé un projet de décision proposé par le Président compte tenu de l'intérêt qu'il avait suscité au cours du débat.

## **Ressources, questions financières et budgétaires**

### **Plan de gestion du PAM pour 2019–2021 (2018/EB.2/7) (pour approbation)**

63. La direction a indiqué que, depuis que le Plan de gestion pour 2019–2021 avait été préparé, les ressources prévues pour 2018 étaient passées de 7,2 milliards de dollars à 7,35 milliards de dollars, dépassant le niveau record de 6 milliards de dollars de 2017.
64. Les membres du Conseil ont accueilli le plan avec intérêt et encouragé la direction à maintenir la double orientation de l'action du PAM, à savoir intervenir en situations

d'urgence tout en intensifiant ses activités de développement, en particulier le renforcement des capacités des pays. Ils ont recommandé au PAM de recourir davantage aux transferts de type monétaire non assortis de restrictions et de renforcer la résilience dans tous les pays où il intervenait. L'augmentation du niveau de financement prévu indiquait que les programmes et les interventions du PAM suscitaient une confiance accrue de la part des donateurs.

65. Inquiets de l'écart persistant entre les besoins et les ressources prévues, ainsi que de la diminution de la part des financements reçus sous forme de contributions multilatérales, les membres ont dit espérer que ces problèmes se régleraient grâce au renforcement de l'efficacité et de l'efficacités et à l'élargissement de la base de donateurs qui résulterait de la mobilisation de nouveaux donateurs, notamment du secteur privé, et que le PAM atteindrait l'objectif ambitieux de 30 pour cent de financements souples d'ici à 2020.
66. Les membres ont entériné les taux de recouvrement des CAI proposés par la direction, qui étaient les plus bas de toutes les grandes institutions des Nations Unies. Le taux réduit de 4 pour cent applicable aux contributions des gouvernements en faveur de programmes mis en œuvre dans leur propre pays et aux contributions des pays en développement ou des pays en transition pourrait ainsi générer des fonds supplémentaires. Les membres ont approuvé la proposition de doubler la contribution du PAM au système révisé des coordonnateurs résidents.
67. Comme la charge de travail du PAM ne cessait d'augmenter, le relèvement du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) lui avait permis d'investir dans des secteurs insuffisamment financés, en particulier le renforcement du contrôle indépendant, de la cybersécurité et des contrôles internes, notamment en matière de lutte contre la fraude et la corruption.
68. Les membres ont approuvé les propositions de la direction concernant l'utilisation de fonds du Compte de péréquation des dépenses AAP, notamment pour financer la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, la planification des effectifs et la participation au processus de réforme des Nations Unies. D'autres activités pouvaient cependant aussi être financées au titre du Compte de péréquation des dépenses AAP, et les membres ont demandé au Secrétariat d'examiner le niveau et les utilisations futures de ce compte, en consultant le Conseil.
69. Les membres se sont dit d'accord avec la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires voulant que des justifications détaillées soient fournies pour toute augmentation significative des dépenses AAP, notamment le financement supplémentaire de nouveaux postes de haut niveau. Ils ont demandé que les plans de gestion futurs contiennent des informations plus détaillées sur les initiatives internes d'importance primordiale qui sont proposées et sur les avantages tirés des initiatives antérieures, et ont salué la volonté de la direction de consulter le Conseil sur toute nouvelle modification de la structure organisationnelle du PAM.
70. Les membres ont également demandé des renseignements supplémentaires sur toute augmentation éventuelle du coût des réunions annuelles mondiales des cadres du PAM et sur la communication des indicateurs de résultats.
71. En réponse aux points soulevés, la direction a fait remarquer que l'écart entre les besoins et les contributions reçues avait progressivement diminué ces dernières années. L'optimisation de l'utilisation du budget AAP favorisait l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des opérations du PAM. Les renseignements supplémentaires demandés figureraient dans les plans de gestion futurs, mais il a été souligné que les membres avaient précédemment aussi demandé que le plan de gestion soit moins volumineux; toutes suggestions quant à la manière de concilier ces deux requêtes seraient les bienvenues. Des

renseignements sur les résultats des initiatives internes d'importance primordiale seraient communiqués dans le rapport annuel sur les résultats. S'agissant de la part des financements AAP affectés aux services du Siège (60 pour cent) par rapport à celle dont bénéficiaient les bureaux de pays (22 pour cent), la direction a souligné qu'une bonne part du travail du Siège consistait à appuyer les bureaux de pays.

## Rapports d'évaluation

### **Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote (2017-mi-2018) et réponse de la direction (2018/EB.2/8) (pour examen)**

72. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport, précisant qu'il ne couvrait que la phase initiale de mise en œuvre des PSP, mais montrait néanmoins que les PSP correspondaient de manière générale aux politiques et aux priorités des pays alors que le PAM passait d'un rôle d'exécutant à celui de catalyseur.
73. La direction a fait observer que l'évaluation avait recensé les difficultés initiales rencontrées et permis de procéder au plus tôt à des ajustements. Elle a approuvé les constats et les recommandations figurant dans le rapport, indiquant que des améliorations de la gestion financière et des documents internes d'orientation étaient déjà envisagées. Les consultations organisées avec les donateurs en vue d'accroître le plus possible la part des financements prévisibles et souples constituaient une étape importante du processus d'élaboration des PSP.
74. Les membres du Conseil ont félicité le Bureau de l'évaluation d'avoir réalisé cette évaluation utile au moment opportun, et la direction d'en avoir approuvé les recommandations. Certains d'entre eux étaient d'avis que les PSP devaient donner plus de précisions sur l'affectation des ressources et accorder plus d'attention aux problématiques transversales, notamment l'égalité des genres, et veiller davantage à ce que les capacités nationales et celles du bureau de pays soient suffisantes.
75. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il fallait tenir compte de la réforme du système des Nations Unies et redoubler d'efforts pour harmoniser les PSP avec les cycles et les priorités des PNUAD. Certains membres considéraient que des estimations précises de la performance des PSP seraient nécessaires pour assurer la cohérence entre les activités humanitaires et les activités de développement durable, et maximiser ainsi l'efficacité. Les membres du Conseil ont invité le PAM à continuer d'améliorer les dispositifs de suivi et d'information et à optimiser les processus de montée en puissance des interventions en cas d'urgence.
76. Les membres du Conseil ont remercié les donateurs pour l'appui fourni, rappelant que les financements souples à long terme étaient déterminants pour le succès du dispositif des PSP. Plusieurs membres du Conseil ont accueilli favorablement l'examen des processus financiers que la direction envisageait d'effectuer.
77. En réponse à ces observations, la direction a dit que l'adéquation des PSP avec les politiques des gouvernements dépendait des circonstances locales et que l'harmonisation avec les PNUAD était plus une question de contenu que simplement de synchronisation. La faisabilité du redimensionnement des capacités d'intervention d'urgence du PAM était actuellement à l'étude, et les problématiques transversales étaient recensées. Bon nombre des recommandations issues de l'évaluation seraient appliquées en 2019. La direction a remercié les donateurs, rappelant combien les financements à long terme étaient nécessaires.

## Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

78. Le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a fait le point sur l'élaboration du nouveau portefeuille régional de PSP, qui devrait inclure 14 PSP, 53 effets directs stratégiques et 93 activités. Le PAM avait bien harmonisé ses activités avec les programmes nationaux de développement et s'acquittait de son double mandat dans la région, en veillant à relier action humanitaire, développement et consolidation de la paix en Afghanistan, à la frontière afghano-pakistanaise, à Cox's Bazar au Bangladesh, dans les zones frontalières du Myanmar et à Mindanao, aux Philippines.
79. Comme la mise en œuvre de la feuille de route intégrée était quasiment achevée, le PAM préparait un portefeuille régional de PSP, tout en élaborant un plan stratégique multi-pays provisoire pour le Pacifique, qui serait présenté au Conseil à sa session annuelle de 2019. La feuille de route intégrée avait préparé le PAM à la réforme des Nations Unies étant donné qu'elle lui avait permis d'harmoniser ses priorités avec celles des autres organismes des Nations Unies et des gouvernements hôtes.
80. Le niveau 3 d'intervention au Bangladesh, qui resterait en place jusqu'à la fin de l'année, était conforme aux décisions de l'Organisation internationale pour les migrations, du HCR et de l'UNICEF. Le PAM venait en aide à 882 000 bénéficiaires dans 31 camps, dont les infrastructures avaient été renforcées à l'approche de la mousson. Malgré l'appui des donateurs, un déficit de financement de 48 millions de dollars s'était creusé en attendant le plan d'intervention commun suivant.
81. En Afghanistan, une grave sécheresse avait déplacé 250 000 personnes. Le PAM intensifiait son appui pour venir en aide à 2,5 millions de bénéficiaires, 1 million de personnes de plus bénéficiant de l'assistance du Gouvernement et des ONG partenaires.
82. La planification avait démarré en prévision de la saison cyclonique suivante dans le Pacifique Sud, dont le pic était prévu pour février 2019. De sept à neuf tempêtes étaient prévues, dont trois graves. Le bureau régional se préparait également aux événements causés par le phénomène El Niño en 2019, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience accumulée depuis 2016.
83. Les membres du Conseil ont salué la présentation, félicitant le PAM d'élaborer un plan stratégique multi-pays pour le Pacifique et d'avoir lancé à cette fin un processus consultatif, et soulignant la nécessité d'une stratégie cohérente et bien ciblée qui tienne néanmoins compte des priorités nationales. De l'avis de l'un des membres, la stratégie devrait guider le PAM au cours de la période de transition et de retrait de la région, mais un appui considérable au titre des secours et du redressement restait nécessaire dans les petits États insulaires exposés aux catastrophes naturelles.
84. Un autre membre a souligné la gravité de la situation en Afghanistan, qui pourrait avoir des répercussions sur la santé, l'éducation et la cohésion sociale dans le pays. Il a demandé de plus amples détails au sujet de l'incidence de la réforme des Nations Unies sur les activités du PAM dans la région.
85. S'agissant du plan stratégique multi-pays provisoire, le Directeur régional a confirmé que le PAM envisageait de consulter tous les États membres de la région au moment où la version finale du projet serait présentée au Conseil. Des consultations étaient en cours avec le Conseil des organisations régionales du Pacifique et avec le Forum des îles du Pacifique, auxquels il était prévu d'associer la société civile et le secteur privé.
86. Le Directeur régional a souligné qu'il était nécessaire de préparer plusieurs scénarios pour l'Afghanistan en raison des conséquences majeures de la sécheresse, de l'incertitude politique et des déplacements de population dus au conflit.

87. Au sujet de la réforme des Nations Unies, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique était habilitée à convoquer les États membres sur les questions liées au mandat du PAM. La réforme n'allait certes pas sans difficulté, mais le PAM y voyait une occasion d'améliorer la cohérence avec les autres entités des Nations Unies œuvrant dans la région.

**Plan stratégique de pays – Népal (2019–2023) (2018/EB.2/9) (pour approbation)**

88. Présentant le PSP, le Directeur de pays a dit que le moment n'avait jamais été aussi opportun pour le PAM de contribuer au développement du Népal; en effet, le Gouvernement était résolu à assurer le respect du droit à l'alimentation, à atteindre les objectifs du Programme 2030 et à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, au moment où le processus de décentralisation en cours associait les communautés à la gestion et leur donnait les moyens de prendre en charge leur propre développement socioéconomique.
89. Les membres ont relevé les principales difficultés que rencontrait le Népal pour atteindre les ODD, notamment les exigences de la réforme politique récente, la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles, l'ampleur de la malnutrition et les taux de pauvreté élevés. Comme la démarche du PAM consistait à fournir une assistance alimentaire aux personnes dans le besoin tout en contribuant à la résilience des communautés, moyennant la diversification de la production et l'adaptation au changement climatique, le PSP aiderait à passer au Népal de l'intervention directe au renforcement des capacités. Les membres ont salué le transfert progressif prévu de la responsabilité des programmes du PAM au Gouvernement et ont encouragé le bureau de pays à poursuivre son action en ce sens. Ils se sont également félicités de l'attention portée par le bureau de pays aux problématiques transversales, de la prise en compte des effets des migrations sur les programmes du PAM et des projets de partenariat, notamment avec les autorités locales. Les membres ont salué la volonté du Gouvernement de fournir des ressources pour mettre en œuvre le PSP, notamment la mise à disposition de terrains pour le regroupement de matériel humanitaire.
90. En réponse aux points soulevés au cours du débat, le Directeur de pays a dit que la situation actuelle du Népal imposait d'intervenir dans des domaines très divers. Les programmes de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours et les programmes nutritionnels seraient assumés par le Gouvernement d'ici à la fin de la mise en œuvre du PSP. À l'exception des repas scolaires et des aliments spécialisés destinés au traitement et à la prévention de la malnutrition, la plupart de l'assistance alimentaire était exécutée à l'aide de transferts de type monétaire, qui représentaient 27 pour cent du budget total. La transition entre l'assistance alimentaire générale et une assistance alimentaire assortie de conditions se ferait après avoir évalué l'aptitude des bénéficiaires à prendre part aux activités. Le Gouvernement avait l'intention d'introduire dès qu'il le pourrait certaines conditions à l'assistance fournie lors des interventions d'urgence.

**Plan stratégique de pays – Inde (2019–2023) (2018/EB.2/10) (pour approbation)**

91. Le Directeur de pays a fait remarquer que le PSP pour l'Inde était totalement aligné sur les politiques du Gouvernement qui visaient à éliminer la malnutrition. Le PSP entendait soutenir le système indien de filets de sécurité de grande ampleur, dont bénéficiaient des millions de personnes vulnérables au quotidien, les besoins des femmes et des enfants étant les plus importants. Il entendait aussi soutenir les plans de l'Inde concernant l'augmentation de la production vivrière et de la sécurité alimentaire pour atteindre l'ODD 2. Le PSP adoptait une approche multisectorielle pour autonomiser les communautés, contribuer à résoudre les problèmes liés à l'urbanisation et aux inégalités et s'assurer que le bureau de pays et les institutions nationales aient les moyens nécessaires pour gérer les activités du PSP, dont bon nombre étaient des opérations de grande envergure.

92. Les membres du Conseil ont reconnu que la mise en œuvre du PSP dans un pays aussi divers et aussi densément peuplé ne serait pas aisée, soulignant que l'Inde avait certes développé son économie, réduit la pauvreté et amélioré l'éducation mais que, pour bon nombre de personnes, la situation ne s'était pas encore améliorée, suggérant qu'il fallait régler des problèmes sociaux tels que les inégalités de caste ou de genre. Les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que la nutrition était une priorité du Gouvernement, qu'il était prévu d'accroître la production vivrière et que les données biométriques enregistrées pour tous les citoyens amélioreraient le ciblage des programmes de filets de sécurité et de nutrition.
93. Les membres du Conseil ont approuvé la diversité des partenaires du PAM, tout en suggérant d'y associer des entités du secteur privé et des établissements universitaires. Ils ont chaleureusement approuvé l'accent mis sur les femmes et les enfants vulnérables. De l'avis de certains membres, l'Inde pourrait mettre à profit l'expérience tirée de la mise en œuvre de PSP dans d'autres pays et recourir avantageusement au concept du "vivre ensemble".
94. Le Directeur de pays a indiqué que le PAM collaborait avec neuf ministères en vue de maximiser la convergence et la cohérence entre les activités et qu'une loi récente obligeait les grandes entreprises à donner 2 pour cent de leurs bénéfices à des causes sociales, mesure qui aiderait à atténuer le déficit de financement. Lui aussi était d'avis que la problématique femmes-hommes devrait être prise en compte dans toutes les activités pour aider à lutter contre les inégalités sociales. Le PAM participait à des évaluations de la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour aider les autorités locales à accélérer le rythme des réformes des programmes de filets de sécurité alimentaire et nutritionnelle afin que les services fournis soient plus efficaces et que l'impact nutritionnel en soit plus marqué. Cela concernait les programmes relevant de la Loi sur la sécurité alimentaire nationale qui couvrait deux tiers de la population indienne et le dispositif public d'alimentation scolaire grâce auquel plusieurs millions de repas étaient servis chaque jour.

### **Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes**

95. Le Directeur régional a présenté le tour d'horizon pour l'Amérique latine et les Caraïbes, soulignant que l'année écoulée avait été porteuse de défis, notamment une mobilité accrue des populations, des catastrophes naturelles plus fréquentes et un recul de la croissance économique et des dépenses sociales. Le nombre de personnes sous-alimentées, estimé à 39 millions, continuait de croître.
96. Le PAM avait défini trois domaines prioritaires pour la région, à savoir la protection sociale, les programmes à dimension nutritionnelle ainsi que la préparation aux catastrophes et l'organisation des secours. Il entendait travailler dans la mesure du possible en passant par les systèmes nationaux de protection sociale, dans des domaines tels que l'adaptation au changement climatique, le renforcement de la résilience des communautés et des capacités nationales. Des exemples importants de projets dont les objectifs reliaient action humanitaire, développement et consolidation de la paix se déroulaient dans la région, en particulier en Colombie et en El Salvador.
97. Le bureau récemment inauguré à la Barbade renforçait la capacité d'intervention d'urgence du PAM dans les Caraïbes. Le PAM étudiait la possibilité d'élaborer un plan stratégique englobant plusieurs pays de la sous-région.
98. S'agissant des migrations, le Directeur régional a dit qu'un nombre important de personnes quittaient la République bolivarienne du Venezuela pour se rendre dans d'autres pays d'Amérique du Sud. Le PAM portait actuellement assistance à plus de 117 000 migrants en Colombie et en République bolivarienne du Venezuela et à plus de 60 000 personnes en Équateur, et envisageait d'intensifier son action pour que 1 million de personnes en bénéficient. De même, la sécheresse qui sévissait actuellement en Amérique centrale

augmentait l'insécurité alimentaire et entraînait une augmentation des flux de migrations irrégulières vers les États-Unis d'Amérique.

99. Les membres du Conseil ont accueilli avec intérêt ce tour d'horizon régional, félicitant en particulier le PAM de mettre l'accent sur les réseaux de protection sociale, les programmes d'alimentation scolaire, l'atténuation des effets du changement climatique et la mise en place de capacités nationales d'intervention d'urgence, actions cruciales pour atteindre les ODD 2 et 17.
100. Au sujet des migrations, le PAM avait un rôle essentiel à jouer pour accompagner les efforts mis en œuvre par les pays pour protéger les populations vulnérables déplacées et leur porter assistance.
101. Un observateur a exprimé des doutes quant aux chiffres fournis concernant les migrations.
102. Le Directeur régional a précisé que les chiffres présentés dans son exposé provenaient des entités chargées par les Nations Unies de recueillir ce type d'informations, et que les pays bénéficiaires les avaient confirmés. Il a précisé que le PAM ne cautionnait pas forcément ces chiffres, mais s'en servait à des fins de planification.

### **Révision du plan stratégique pour le Honduras et augmentation budgétaire correspondante (2018/EB.2/11) (pour approbation)**

103. La Directrice de pays a présenté la révision proposée du PSP pour le Honduras, qui permettrait au PAM d'aider les pouvoirs publics à élargir le programme national d'alimentation scolaire pour qu'en bénéficient 1,3 million d'enfants de 17 départements. Elle a souligné que le secteur privé participait à la formation des enseignants et des élèves à de bonnes pratiques de nutrition et d'hygiène, et que les activités du PSP visaient à améliorer les chaînes de valeur et à permettre aux petits exploitants agricoles d'accéder aux marchés.
104. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement la révision, estimant qu'elle était nécessaire dans un pays où la fréquence des catastrophes naturelles était à l'origine de la pauvreté, de la dégradation des ressources naturelles et des problèmes de développement, malgré la croissance économique récente. Cette révision permettrait au PAM de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles, au niveau national et infranational, et d'aider les communautés à faire face au changement climatique, notamment en consommant plus d'aliments produits localement.
105. Le Directeur régional a souligné que la majorité des produits alimentaires dont le PAM avait besoin au Honduras étaient achetés sur place, notamment à de petits exploitants agricoles; plus de 250 000 enfants recevaient des aliments frais au quotidien, dans le cadre d'un programme administré par les comités de parents des écoles; et plus de deux tiers du programme étaient financés par le Honduras lui-même, ce qui en faisait un modèle pour d'autres pays dont la situation était similaire.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale**

106. La Directrice régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale a indiqué que le nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire dans la région avait diminué de 6 millions, et qu'une baisse supplémentaire était prévue. En revanche, des conflits et des phénomènes d'origine climatique avaient entraîné de nombreux déplacements de population, et il fallait donc s'attendre à ce que 3,5 millions de personnes déplacées aient besoin d'une assistance alimentaire; l'insuffisance des financements en faveur des réfugiés était préoccupante.
107. Au Burundi, 13 pour cent de la population vivaient dans l'insécurité alimentaire, mais, en Éthiopie, de bonnes pluies avaient amélioré la prospérité des populations pastorales. Au Kenya, les projections concernant les précipitations indiquaient que les récoltes seraient médiocres dans le Sud, les perspectives étant nettement meilleures dans le nord du pays.

En Somalie, une sécurité alimentaire renforcée permettrait d'améliorer la résilience et le développement durable. La Directrice régionale collaborait avec le bureau du PAM à New York pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie globale de prévention pour la Corne de l'Afrique du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

108. Au Soudan du Sud, la sécurité alimentaire s'était légèrement améliorée et la famine avait été évitée, mais 11 millions de personnes connaissaient encore de graves pénuries alimentaires. Le nouvel accord de paix devait permettre l'accès humanitaire, mais le rapatriement des personnes déplacées en grand nombre n'était pas encore à l'ordre du jour. L'efficacité opérationnelle accrue avait permis de réaliser en 2018 des économies d'un montant de 63 millions de dollars. Le plan régional de préparation pour faire face à la nouvelle flambée de maladie à virus Ebola était en cours de révision en tenant compte des enseignements tirés de la crise de l'Ebola précédente.
109. En Ouganda, un travail de vérification avait permis de rayer de la liste des bénéficiaires du PAM les personnes qui ne satisfaisaient pas aux critères retenus pour recevoir une assistance, et d'adapter les rations des bénéficiaires authentiques, et donc d'économiser des fonds. En Érythrée, la Directrice régionale avait mené des discussions de haut niveau sur les possibilités de développement agricole et l'utilisation des ports érythréens dans les couloirs d'acheminement qui desservaient les opérations menées principalement en Éthiopie. Toute la région progressait en matière de parité des sexes, par exemple en recrutant prioritairement des femmes et en appuyant leurs possibilités de carrière.
110. Les membres du Conseil ont recommandé d'enquêter de manière plus approfondie sur les causes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, afin de formuler des stratégies pour résoudre les problèmes observés. Certains membres ont demandé des informations sur la teneur du document de stratégie pour la Corne de l'Afrique actuellement élaboré par l'équipe du Secrétaire général et sur les enseignements tirés de la crise liée au virus Ebola précédente. Les membres du Conseil estimaient qu'il était indispensable de mettre un terme aux tensions ethniques qui étaient à l'origine des déplacements de population, et que la région avait extrêmement besoin d'eau salubre et de médicaments ainsi que d'une assistance alimentaire.
111. La Directrice régionale a expliqué la teneur du projet de stratégie pour la Corne de l'Afrique; les priorités en étaient actuellement d'intensifier l'activité agro-industrielle, d'améliorer la gestion des ressources hydriques transfrontières et de recenser les possibilités de développement économique. La crise antérieure liée au virus Ebola avait montré qu'il fallait de toute urgence sensibiliser les populations quant à la nécessité de recourir à des méthodes d'inhumation sans risque, au dépistage précoce, à la mise en quarantaine des personnes présumées malades et à la recherche de tous ceux qui avaient été en contact avec elles. En réponse à une question, la Directrice régionale a dit que le financement du Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence servait à résoudre les problèmes liés à l'arrivée tardive des dons ou aux conditions trop spécifiques dont ils étaient assortis. Elle a chaleureusement remercié tous les donateurs pour l'appui fourni à la région.

**Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie (2012-2017) et réponse de la direction (2018/EB.2/12) (pour examen)**

112. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport, indiquant qu'il avait servi à élaborer le PSPP pour la Somalie. Le rapport concluait que les opérations du PAM avaient été pertinentes et efficaces, en particulier pour prévenir la famine en 2017. Toutefois, l'intervention du PAM n'avait pas été largement différenciée par âge, par sexe ou par type de handicap, et il était nécessaire d'affiner le ciblage pour éviter que des groupes marginalisés n'en soient exclus. Le rapport recensait par ailleurs les possibilités

- d'amélioration de l'appui aux moyens d'existence, du programme de repas scolaires et de la mise en œuvre de la stratégie retenue en matière de santé et de nutrition.
113. La direction a indiqué qu'elle avait approuvé les huit recommandations formulées dans le rapport et a assuré au Conseil que le PSPP avait pris en compte les constatations des évaluateurs, par exemple en intégrant la problématique femmes-hommes et la protection dans le dispositif de suivi et d'évaluation et en prévoyant une stratégie pour accompagner l'élaboration d'un filet national de sécurité sociale.
  114. Les membres du Conseil ont accueilli le rapport avec intérêt et vivement engagé le PAM à en appliquer toutes les recommandations, en particulier celles qui se rapportaient au ciblage, à l'alimentation scolaire et à la problématique femmes-hommes. De nombreux membres ont dit qu'il était nécessaire d'améliorer les partenariats, en particulier avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG et des entités du secteur privé.
  115. Les membres du Conseil ont demandé que des informations plus détaillées leur soient communiquées sur les effets directs, l'optimisation de l'utilisation des ressources et les partenariats. Un membre a demandé que le PAM améliore la communication avec les bénéficiaires, en particulier au sujet des distributions, et a suggéré de surveiller les chiffres relatifs aux réadmissions dans les programmes de traitement nutritionnel avant et après le retrait des rations familiales. Un autre membre a encouragé le PAM à mettre en place un système d'identification numérique susceptible d'être ultérieurement utilisé pour enregistrer les électeurs.
  116. Les membres du Conseil ont demandé des détails supplémentaires sur la teneur du programme national de filets de sécurité, des données ventilées par domaine thématique sur le financement reçu et confirmation que l'application des recommandations n'aurait pas d'incidence sur les coûts.
  117. La Directrice de l'évaluation a reconnu que rendre compte des effets directs n'allait pas sans difficultés, ce qui était imputable aux insuffisances des systèmes d'information. De même, l'analyse de l'optimisation des ressources n'était pas possible avec les données actuellement disponibles. Le Bureau de l'évaluation s'efforçait de trouver des solutions dans ses directives relatives à l'évaluation des PSP. La Directrice de l'évaluation espérait que la mise en œuvre des PSP et le Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 permettraient de disposer de données améliorées. Elle a pris acte de l'intérêt manifesté par le Conseil pour une analyse des partenariats et a signalé qu'un graphique figurant dans le rapport présentait des données sur le financement ventilées par domaine thématique.
  118. Le Directeur de pays a expliqué que le PAM avait tiré parti des investissements dans le système de gestion des prestations liées aux transferts pour mettre en place un système de filets de sécurité, et cherchait des moyens de le mettre encore à profit sans incidence sur les coûts. Le dispositif de sécurité serait d'abord mis en place en milieu urbain et fournirait des prestations initialement sans conditions, puis assorties de certaines conditions à mesure que les bénéficiaires atteignaient le point où il leur était possible de devenir autonomes.
  119. Le Directeur de pays a ajouté que les partenariats du PAM avec la FAO et l'UNICEF s'étaient améliorés ces dernières années, les trois organismes exécutant désormais des programmes communs et ne se limitant plus à élaborer ensemble des stratégies. Ils s'efforçaient actuellement de mieux prendre en compte la problématique femmes-hommes aux stades de la programmation et du ciblage. Grâce à ses activités de renforcement des capacités menées avec les pouvoirs publics, le PAM était également en mesure d'appuyer l'élaboration de politiques tenant compte des disparités entre les sexes et fondées sur des données factuelles en la matière, en particulier dans le domaine de la protection sociale.

**Plan stratégique de pays provisoire – Somalie (2019–2021) (2018/EB.2/13) (pour approbation)**

120. Le Directeur de pays a souligné la complexité de la situation en Somalie, où les difficultés n'avaient pas disparu, en particulier pour les personnes déplacées, malgré les nets progrès du pays en matière de redressement et de développement. Pour mettre en œuvre les activités prévues au titre des six effets directs stratégiques interdépendants définis dans le PSPP, le bureau de pays travaillerait avec des partenaires, notamment des entités du secteur privé, pour renforcer les capacités des institutions nationales. La problématique femmes-hommes, la protection et la responsabilité à l'égard des personnes touchées étaient prises en compte dans toutes les activités. Le PAM entendait venir en aide à 3,4 millions de personnes au cours de la période d'exécution du PSPP.
121. Les membres du Conseil ont salué les activités menées par le PAM en Somalie, qui avaient contribué à éviter la famine en 2017. Ils ont jugé très positif que le PSPP ait été élaboré sur un mode consultatif et que les constatations d'une évaluation du portefeuille d'activités dans le pays qui avait été réalisée en temps opportun aient pu contribuer à sa conception. Ils ont accueilli avec intérêt la démarche retenue pour le PSPP, à savoir fournir une assistance aux personnes dans le besoin tout en renforçant les capacités nationales et la résilience, ainsi que la mise en place proposée de dispositifs permettant d'orienter les bénéficiaires des interventions d'urgence vers des activités axées sur la résilience. L'accent mis sur les programmes visant à faire évoluer les relations entre les sexes convenait tout à fait à un pays qui était en quatrième position mondiale en matière d'inégalité de genre. Le Conseil a également jugé satisfaisants la mise en commun de la plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts (SCOPE) avec les partenaires ainsi que les plans détaillés de suivi et d'évaluation, y compris pour recueillir des données ventilées par sexe et par âge.
122. Le Directeur de pays a confirmé que le PAM continuerait de surveiller le risque d'insécurité et de conflit en Somalie. En réponse aux membres qui avaient demandé de plus amples informations, il a dit que l'alimentation scolaire du PAM avait contribué à améliorer la sécurité alimentaire et les résultats dans le domaine de l'éducation. Les problèmes de ciblage étaient sur le point d'être résolus en travaillant avec les équipes sectorielles à l'élaboration de directives relatives au ciblage et de formations. L'optimisation de l'utilisation des ressources s'était améliorée à la suite d'une analyse du rapport coût-efficacité, et les coûts avaient été considérablement réduits, notamment de 77 pour cent pour les coûts associés aux transferts de type monétaire, d'autres réductions résultant des investissements réalisés dans la transformation technologique et numérique et de la mise en commun de navires, d'entrepôts et d'autres infrastructures avec les entités des Nations Unies et les ONG partenaires. S'agissant du rôle des femmes dans les interventions menées pour faire face à une crise, il était manifeste que c'était elles qui décidaient de l'utilisation des fonds transférés; les cartes de retrait destinées aux ménages bénéficiaires étaient en général libellées au nom des femmes. Les moyens envisagés pour sortir de la crise étaient notamment la collaboration avec les petits producteurs, en particulier des femmes, pour améliorer la production vivrière et les relier aux marchés en vue de pérenniser les moyens d'existence.

**Plan stratégique de pays – Rwanda (2019–2023) (2018/EB.2/14) (pour approbation)**

123. La Directrice de pays a présenté la situation au Rwanda, où, en dépit des progrès réalisés pour faire reculer la pauvreté, améliorer l'égalité des genres et résoudre les problèmes environnementaux depuis 25 ans, près de la moitié de la population vivait au-dessous du seuil de pauvreté et 20 pour cent était en situation d'insécurité alimentaire. Le PSP, qui englobait des programmes d'assistance alimentaire, d'alimentation scolaire et d'enrichissement des aliments, correspondait aux priorités définies par le Gouvernement en matière de lutte contre la malnutrition et d'implantation des petits producteurs sur les

marchés. Les principaux buts en étaient de promouvoir l'autosuffisance des réfugiés et de renforcer la résilience des populations vulnérables.

124. Les membres du Conseil ont estimé que le PSP aiderait le Gouvernement à atteindre ses objectifs, à savoir venir à bout de la faim et renforcer les capacités institutionnelles relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les membres ont en particulier accueilli positivement les transferts de type monétaire mis en œuvre avec le HCR, les interventions dont le but était de relier les réfugiés aux institutions financières rwandaises, et l'introduction de fourneaux et de pratiques économes en combustible, qui devaient pouvoir être transposés à plus grande échelle.
125. En réponse aux questions et aux observations des membres, la Directrice de pays a précisé ce que faisait le PAM avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies au titre du cadre d'action global pour les réfugiés. Le PAM remettait aux réfugiés une carte de débit et leur ouvrait un compte en banque pour faciliter leur inclusion dans le système financier, et leur dispensait une formation dans le domaine de l'agriculture pour qu'ils puissent produire des aliments de qualité sur la terre que le Gouvernement mettait à leur disposition. Le Gouvernement leur délivrait également une carte d'identité et les faisait bénéficier des programmes de protection sociale. Le PAM collaborerait avec les ministères du développement local et des interventions d'urgence en ce qui concerne les activités de protection sociale prévues dans le PSP, qui seraient réactives face aux chocs et aux effets du changement climatique. La Directrice de pays a confirmé que le bureau de pays recueillerait des données sur les personnes handicapées et définirait des cibles précises pour ce qui est des produits et des effets directs.
126. Le Directeur exécutif adjoint a affirmé que la transparence serait toujours absolue en matière de comptabilité et d'information. Lors de la planification d'un PSP et de l'établissement de son budget, le modèle de PSP tentait toutefois de trouver un juste milieu entre, d'une part, fournir autant de renseignements que possible par souci de transparence et, de l'autre, ne pas donner trop de détails pour garder le plus de souplesse possible, éviter une planification excessive et ne pas surcharger les bureaux de pays. Le travail de réglage du modèle se poursuivait.

### **Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**

127. Le Directeur régional a fait remarquer que, malheureusement, ses exposés récents au Conseil faisaient régulièrement état de la guerre, de conflits politiques et de crises d'origine humaine qui menaçaient la sécurité alimentaire et les moyens d'existence de millions de personnes. Le PAM restait le témoin des conséquences des conflits qui se déroulaient au Yémen, en Iraq, en République arabe syrienne, en Libye et dans l'État de Palestine, et les souffrances humaines ne cessaient d'augmenter de jour en jour. Dans la conjoncture actuelle, une crise économique imminente semblait aussi inéluctable: l'inflation, les prix des denrées alimentaires et les impôts étaient en hausse et le subventionnement des produits alimentaires diminuait; le coût de la vie augmentait en Jordanie, en République arabe syrienne, en Libye, en République islamique d'Iran et au Soudan. Le Directeur régional a rappelé qu'en l'absence de sécurité alimentaire, il ne saurait y avoir de sécurité tout court.
128. En 2018, le PAM était venu en aide à 22 millions de personnes vulnérables dans la région, qu'il s'agisse de personnes menacées par des conflits, de victimes de crises de longue durée, de personnes déplacées, de réfugiés ou d'autres groupes vulnérables. Les programmes d'alimentation scolaire étaient une priorité de tout premier ordre dans 14 pays de la région, et le PAM envisageait d'intensifier ces programmes qu'il mettait en œuvre dans l'espoir d'offrir un avenir plus pacifique et plus sûr.

129. Le bureau régional avait adopté des innovations technologiques allant de la biométrie, de l'énergie solaire et de la culture hydroponique jusqu'à l'imagerie satellitaire et aux paiements numériques afin d'optimiser la rapidité et l'efficacité de ses programmes. En particulier, le recours aux transferts de type monétaire était efficace et efficient pour combattre la faim et la malnutrition et préserver la dignité des bénéficiaires, et il avait des retombées positives sur les économies, les marchés et l'ensemble des communautés au niveau local.
130. Le Directeur régional a remercié les donateurs pour leur appui, précisant qu'un niveau de financement de 75 pour cent avait été maintenu et que des contributions souples multilatérales permettraient de réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforceraient l'efficacité de nombreuses interventions. Comme le PAM entendait sauver des vies tout en renforçant la résilience à long terme et en contribuant à la stabilité et à la cohésion sociale dans la région, la paix demeurait primordiale.
131. Les membres du Conseil ont admis que le panorama régional était effectivement sombre. Certains d'entre eux ont demandé s'il existait un système régional d'accompagnement des réfugiés, dont bon nombre se déplaçaient d'un pays d'accueil à l'autre. D'autres ont reconnu la complexité de la situation politique et se demandaient ce qui pouvait être fait concrètement pour résoudre les tensions, d'autres encore considérant que le PAM n'intervenait pas et ne devait pas intervenir sur la scène politique.
132. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil pour leurs observations, précisant que les questions en rapport avec les réfugiés étaient traitées aux niveaux du bureau de pays et d'un bureau de coordination situé à Amman. Le PAM collaborait aussi étroitement avec le Coordonnateur régional des opérations humanitaires. La biométrie facilitait la souplesse d'intervention. Le Directeur régional a reconnu que le PAM traitait les symptômes de l'échec politique, mais a souligné combien il importait de garder espoir pour les générations futures, citant pour exemple la résilience des populations de l'État de Palestine et faisant valoir que les membres du Conseil devaient soutenir les programmes du PAM en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui étaient insuffisamment financés.

**Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention régionale menée par le PAM face à la crise syrienne (janvier 2015–mars 2018) et réponse de la direction (2018/EB.2/15) (pour examen)**

133. Introduisant le rapport succinct de l'évaluation de l'intervention menée par le PAM face à la crise régionale syrienne entre janvier 2015 et mars 2018, la Directrice de l'évaluation a dit que 7 millions de bénéficiaires en moyenne avaient été ciblés chaque année, et que 65 pour cent de l'ensemble des besoins avaient été financés. Le PAM avait été un partenaire humanitaire consciencieux qui avait harmonisé son assistance avec les cadres plus larges en place. Il avait collaboré avec tout un éventail de partenaires mais, vu l'ampleur des activités, la fréquence et la qualité des contacts directs avec les bénéficiaires avaient été limitées. Les modalités retenues étaient adaptées à la situation, et s'appuyaient sur de solides analyses de la sécurité alimentaire et sur un ciblage efficace. L'intervention avait été rapide et d'un bon rapport coût/efficacité et des innovations technologiques avaient garanti la fiabilité des transferts de type monétaire. Le PAM avait atteint ses objectifs annuels concernant le nombre de bénéficiaires visés. Les scores de consommation alimentaire et de diversité du régime alimentaire avaient été maintenus et le recours à des stratégies de survie préjudiciables avait été moins fréquent chez les bénéficiaires de l'assistance du PAM. Le PAM avait ouvert l'accès humanitaire à d'autres partenaires et avait contribué à l'économie des pays d'accueil et partagé ses connaissances techniques avec eux. L'intervention du PAM avait été professionnelle et à la pointe de la technique, avec notamment des opérations de transferts de type monétaire d'une envergure et d'une complexité sans précédent. En mettant l'accent sur l'offre, du fait de l'ampleur de l'intervention, le PAM avait cependant légèrement réduit son champ de vision sur les

bénéficiaires. Veiller à ce que tous les partenaires respectent pleinement les principes humanitaires internationaux avait parfois été une gageure, et la responsabilité à l'égard des populations touchées, la problématique femmes-hommes et la protection avaient manqué de personnel spécifique et d'une attention suffisante au niveau programmatique. L'évaluation soulevait la question de savoir comment trouver le juste milieu entre prestations de vaste ampleur et écoute des besoins, des préoccupations et des attentes des bénéficiaires.

134. Le Directeur régional s'est dit globalement d'accord avec les conclusions et les six recommandations issues de l'évaluation, remerciant le personnel du PAM pour son travail dans des conditions de grande insécurité. Il a dit que le bureau régional et les bureaux de pays avaient affecté plus de personnel et de ressources de façon à se concentrer davantage sur des questions telles que les principes humanitaires, le partage des connaissances et la remontée des réactions des bénéficiaires, comme l'avait recommandé l'évaluation, mais que dans bien des cas les dispositifs, notamment les centres d'appels multilingues en Turquie qu'avaient utilisé 2,4 millions de bénéficiaires, étaient déjà en place. Le PAM continuerait d'appuyer les systèmes nationaux en faveur de la résilience, de renforcer la responsabilité à l'égard des populations touchées, l'égalité des genres et la protection, et d'élaborer une optique et une stratégie prenant en compte le rapatriement des réfugiés.
135. Les membres du Conseil ont dit que l'intervention du PAM dans le cadre de l'une de ses opérations les plus vastes menées dans un contexte complexe et polarisé avait été rapide et professionnelle, et avait atteint la plupart de ses objectifs. Le rapport coût/efficacité avait été satisfaisant malgré les difficultés économiques et financières que connaissait la région, dans une large mesure grâce à l'utilisation accrue d'innovations technologiques pour les transferts de type monétaire. Certains membres ont souligné les problèmes liés à la problématique femmes-hommes, à la protection et à la responsabilité envers les populations touchées et ont signalé qu'il fallait améliorer les dispositifs de communication de l'information et fournir des instructions plus précises aux bureaux de pays. D'autres se sont également prononcés en faveur d'une coordination accrue des opérations au niveau régional et à celui des pays. Certains membres du Conseil ont souligné les constatations de l'évaluation d'après lesquelles les engagements pris par le PAM en matière de protection et l'attention portée au renforcement de la résilience avaient été moins satisfaisantes. Une question a été posée sur la manière dont le PAM aiderait les réfugiés rentrant en République arabe syrienne compte tenu de l'ampleur de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et les membres du Conseil ont noté avec satisfaction que les recommandations de l'évaluation avaient été acceptées par la direction. Plusieurs membres ont dit qu'il était nécessaire de maintenir et d'améliorer le niveau de financement de l'intervention régionale, soulignant que la précision et la régularité accrues des rapports améliorerait la confiance des donateurs et les inciterait à la financer.
136. Les membres du Conseil ont félicité le PAM d'être le seul organisme qui exécutait des opérations au niveau régional et à celui des pays, en appliquant le modèle "*Whole of Syria*", mais ont suggéré d'améliorer les relations avec certains des partenaires d'exécution. Plusieurs membres ont recommandé d'effectuer des analyses pour déterminer le meilleur moyen de renforcer la résilience des réfugiés et des personnes déplacées, et ont vivement incité le PAM à s'intéresser de plus près aux problèmes soulevés relatifs à la demande et à l'égalité des genres.
137. La Directrice de l'évaluation a remercié le personnel du bureau de pays d'avoir facilité l'accès à des sites difficiles et d'avoir organisé les consultations des bénéficiaires qui avaient permis de recueillir les informations particulièrement importantes présentées dans le rapport d'évaluation. En réponse à une question sur les activités concernant la résilience, elle a précisé qu'au départ ces activités n'avaient pas été adaptées au contexte spécifique de

l'intervention, qui différait des contextes dans lesquels intervenait habituellement le PAM, mais que l'équipe d'évaluation avait plus récemment observé que des avantages commençaient à voir le jour.

138. Le Directeur régional a remercié le Conseil pour son appui et rassuré ses membres quant aux relations harmonieuses dans l'ensemble qu'entretenait le PAM avec le HCR, la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et d'autres partenaires, et à leurs résultats positifs. Le Directeur de pays a indiqué que des mécanismes de remontée de l'information reposant sur l'utilisation des médias sociaux étaient actuellement mis en place en République arabe syrienne et que des données étaient recueillies pour appuyer les activités visant à transformer les relations femmes-hommes.

**Plan stratégique de pays provisoire – République arabe syrienne (2019–2020) (2018/EB.2/16)**  
*(pour approbation)*

139. La Directrice de pays a présenté le PSPP pour la République arabe syrienne où, en dépit de l'amélioration récente des conditions de sécurité, la population restait confrontée à des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, de chômage et d'incertitude économique. Les priorités actuelles du PAM dans le pays étaient de passer du ciblage géographique au ciblage des ménages, d'intensifier les interventions axées sur les marchés et de renforcer les dispositifs de responsabilité envers les bénéficiaires.
140. Les membres du Conseil ont accueilli le PSPP avec satisfaction, en particulier le fait qu'il soit adapté à l'instabilité de la situation dans le pays, l'appui à l'alimentation scolaire et l'attention accordée à la problématique femmes-hommes, à la protection, aux petits exploitants agricoles et au renforcement des systèmes alimentaires.
141. Plusieurs membres ont souligné combien il importait de poursuivre l'assistance humanitaire. L'un d'eux a instamment prié le PAM de donner la priorité aux populations les plus vulnérables en s'en remettant à des estimations indépendantes des besoins. D'autres l'ont encouragé à intensifier le renforcement des capacités nationales, à recourir davantage aux transferts de type monétaire et à développer les activités d'alimentation scolaire.
142. Certains membres étaient d'avis que le renforcement des capacités dans le secteur agricole était un moyen de réduire le coût de l'assortiment alimentaire et d'améliorer la résilience des petits producteurs. L'enrichissement des aliments, l'analyse approfondie des risques et des approches tenant compte des séquelles du conflit ont été mentionnés comme étant des aspects importants de l'intervention du PAM dans le pays.
143. Les membres ont demandé des renseignements supplémentaires sur les achats de produits alimentaires, l'approche destinée à faire évoluer les relations entre les sexes, le PNUAD proposé, les modèles de partenariat auxquels le PAM aurait recours et les possibilités de collaboration avec le secteur privé. Un membre a demandé comment le PAM envisageait de faciliter le retour volontaire des Syriens déplacés.
144. La Directrice de pays a confirmé que le PAM examinait les questions se rapportant au ciblage. S'agissant des partenariats, le PAM travaillerait avec la FAO pour ce qui est du renforcement des actifs des ménages et des communautés; plusieurs modèles différents de partenariat étaient prévus dans le plan-cadre. Une part d'environ 10 pour cent de l'assistance alimentaire était achetée sur place. Le bureau de pays entendait utiliser davantage les transferts de type monétaire avec les détaillants locaux plutôt qu'avec de grandes entreprises, le but étant de respecter le plus possible la dignité et les choix des bénéficiaires.

145. Le Président a confirmé auprès de la Directrice de pays que les réponses aux autres questions qui avaient été posées par des membres du Conseil figureraient dans le tableau qui allait être préparé après la session sur les suites données par la direction aux décisions prises par le Conseil et aux requêtes formulées à la session en cours.

**Plan stratégique de pays – Soudan (2019–2023) (2018/EB.2/17) (pour approbation)**

146. Le Directeur de pays a précisé les quatre axes prioritaires du PSP, à savoir intervenir en cas d'urgence, combattre la malnutrition, renforcer la résilience et améliorer les services de soutien à l'aide de moyens technologiques et logistiques. Ce plan marquait un tournant dans l'engagement du PAM au Soudan, les partenariats avec les pouvoirs publics et le secteur privé contribuant à mettre au point des solutions durables à la faim et à l'insécurité nutritionnelle.
147. Le Directeur de pays a souligné que des financements souples et prévisibles étaient nécessaires, qui soient en rapport avec les effets directs et ne concernent pas des activités ponctuelles. Avec ce PSP, le PAM envisageait de se retirer du Soudan en 2030, voire avant.
148. Les membres du Conseil ont accueilli le PSP avec intérêt, en particulier l'approche retenue pour faire évoluer les relations entre les sexes, l'appui fourni au Gouvernement pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et l'harmonisation avec les priorités du pays. Ils ont vivement engagé le PAM à maintenir l'orientation sur les secours d'urgence, surtout parce que la population vivant dans l'insécurité alimentaire avait augmenté depuis 2016.
149. Certains membres ont dit qu'il était important de soutenir le développement agricole au moyen d'activités axées sur l'accroissement de la productivité et la réduction des pertes après récolte. Un membre a instamment demandé au PAM de se concentrer sur le développement de la production locale d'aliments frais et sains et pas uniquement sur l'enrichissement des aliments. Un autre membre était d'avis que les activités axées sur les moyens d'existence et la création d'actifs étaient un moyen durable de parvenir à la sécurité alimentaire.
150. Plusieurs membres ont jugé que l'incidence de la malnutrition était inquiétante et ont encouragé le PAM à renforcer son partenariat avec l'UNICEF concernant le traitement et la prévention de la malnutrition. Un membre était d'avis que la coopération Sud-Sud pouvait être bénéfique pour les programmes d'alimentation scolaire et les activités d'enrichissement des aliments.
151. Les membres ont estimé que les rapports du PAM au Soudan pourraient être améliorés, s'agissant en particulier des indicateurs liés à la problématique femmes-hommes, à l'incidence des partenariats et à la réalisation des objectifs définis. Ils ont prié le PAM de veiller à ce que son système de gestion des bénéficiaires soit accepté par le Gouvernement et fonctionne pour tous les programmes exécutés dans le pays par le PAM. Un membre a estimé que ce système devrait être compatible avec celui du HCR, de telle sorte que les systèmes utilisés pour les réfugiés, pour les personnes déplacées et pour les populations d'accueil soient compatibles.
152. Certains membres se sont prononcés en faveur d'une utilisation accrue des transferts de type monétaire et ont encouragé le PAM à prôner la remise d'espèces sans restriction à tous les bénéficiaires.
153. Le Directeur de pays a expliqué que le PAM entendait appuyer la production locale d'aliments nutritifs au moyen des transferts monétaires, activité qui, associée à un travail de communication destinée à faire évoluer les comportements et la société, améliorerait l'accès à l'alimentation, diversifierait les régimes alimentaires et développerait les marchés. Le PAM

utiliserait de plus en plus toutes formes de modalités de transfert monétaire en s'appuyant sur des données factuelles.

154. Le Directeur de pays a confirmé que le PAM continuerait d'axer son action sur la nutrition, en collaboration avec l'UNICEF et le mouvement Renforcer la nutrition, qui regroupe des réseaux de donateurs, d'organismes des Nations Unies, du secteur privé, de la société civile et des ministères compétents qui se soutiennent mutuellement. La coopération Sud-Sud serait très précieuse, en particulier parce que toutes les activités se rapportant aux effets directs stratégiques 2 et 3 seraient mises en œuvre en collaboration avec des ministères.
155. Le Directeur de pays a précisé que le bureau du PAM au Soudan avait l'intention d'utiliser la plateforme SCOPE pour toutes les catégories de bénéficiaires, et que des discussions étaient en cours avec les pouvoirs publics sur sa mise en œuvre à l'échelle de tout le pays, en particulier pour les réfugiés.
156. Le bureau de pays appliquait le Cadre de résultats institutionnels pour 2017–2021, ce qui améliorerait la qualité de ses rapports. Le premier rapport annuel préparé à l'aide de ce cadre serait publié sous peu.

**Plan stratégique de pays provisoire – Yémen (2019–2020) (2018/EB.2/18) (pour approbation)**

157. Le Directeur de pays a souligné la situation désespérée qui régnait dans un Yémen déchiré par la guerre, où le PAM se préparait à fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle à 12 millions de personnes par mois. Remerciant le Conseil pour son soutien, il a averti qu'il ne serait pas possible d'assurer sur la durée une assistance alimentaire d'une telle ampleur et a exhorté les membres du Conseil à plaider en faveur d'une solution politique au conflit.
158. Le Conseil a félicité le bureau de pays pour son travail. Comme 75 pour cent de la population avait besoin d'une assistance humanitaire, il était approprié que 88 pour cent du budget du PSPP soit destiné à faire face à la crise, mais des investissements supplémentaires étaient nécessaires pour enrayer la propagation de la misère.
159. Les membres se sont félicités de l'orientation du PSPP sur la coordination de l'assistance entre les divers secteurs et au sein de chacun d'eux, la fourniture d'une alimentation scolaire dans les zones très exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et l'appui aux moyens d'existence; ils ont également salué l'harmonisation avec les programmes des partenaires, la volonté d'assurer la protection et de veiller à la responsabilité envers les populations concernées, ainsi que les plans visant à recourir davantage aux transferts de type monétaire après avoir réalisé une étude de marché. Un membre a dit qu'il serait important que les transferts de type monétaire transitent par la Banque centrale de façon à éviter toute inflation des prix sur les marchés. Les membres ont approuvé les plans du PAM visant à renforcer les effectifs du bureau de pays et ont encouragé ce dernier à intensifier sa collaboration avec les partenaires des Nations Unies en matière de problématique femmes-hommes et de mariage des enfants, à assurer un suivi étroit des transferts de type monétaire et à les aligner sur ceux de ses partenaires ainsi qu'à travailler avec les autorités locales dans l'optique de la prise en charge des programmes par le pays et de la formulation d'un plan national de développement.
160. Au sujet des informations selon lesquelles l'assistance n'arrivait pas aux bénéficiaires prévus et le PAM s'en remettait à des dispositifs de suivi effectué à distance ou par des tiers, les membres ont demandé de plus amples renseignements sur ce qu'entendait faire le bureau de pays pour renforcer le suivi et l'évaluation.
161. En réponse à ces divers points et à d'autres, le Directeur de pays a confirmé que le bureau de pays collaborait avec les partenaires des Nations Unies et d'autres organismes en matière de problématique femmes-hommes et de protection ainsi que pour repérer les activités du PAM qui pourraient servir de tremplin aux interventions des partenaires; le PAM

coordonnait ses activités avec celles de ses partenaires dans la mesure du possible compte tenu de la diversité de leurs objectifs. Les mesures visant à améliorer le suivi étaient notamment le renforcement des capacités des partenaires et des tiers chargés du suivi à divers niveaux ainsi que le recrutement d'autres organismes tiers de suivi. Le bureau de pays était également déterminé à renforcer le ciblage des bénéficiaires à l'échelle des communautés et à renforcer l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres, notamment par le biais des programmes d'alimentation scolaire et d'assistance alimentaire pour la formation. Les plans d'intensification des activités du PAM seraient présentés au Conseil dans une version révisée du PSPP.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest**

162. Le Directeur régional a souligné que le PAM était fortement engagé dans la région puisqu'il menait des interventions de niveau 3 au Nigéria et au Sahel et une intervention de niveau 2 en République centrafricaine, une autre intervention de niveau 2 étant possible au Cameroun. Cinq pays du Sahel où l'insécurité alimentaire et la malnutrition avaient déjà atteint des niveaux considérables accueillent 1 million de personnes déplacées. Un plan d'intervention en cas de choc avait été élaboré avec les gouvernements de ces pays et le Sénégal afin de coordonner les analyses de la sécurité alimentaire, les systèmes d'alerte rapide et les dispositifs d'intervention rapide et de secourir 3,5 millions de personnes à l'aide de transferts de type monétaire et d'autres modalités d'assistance. Le PAM avait reçu un montant de 164 millions de dollars sur les 290 millions de dollars nécessaires et avait géré ses ressources avec efficacité pour venir en aide à une forte proportion des bénéficiaires prévus. Une famine catastrophique avait été évitée grâce à des interventions conjointes précoces lancées en temps voulu pour améliorer la sécurité alimentaire, et le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance devrait diminuer en 2019, passant de 5,8 à 3,7 millions. Le PAM assurait la coordination avec les ministères, les administrations locales et ses partenaires des Nations Unies afin de parvenir à un consensus sur les plans futurs pour le Sahel. Il avait mis au point un cadre d'action régional intégré pour la résilience dans le Sahel, dont bénéficieraient 2 millions de personnes.
163. Dans le bassin du lac Tchad, l'instabilité et l'insurrection compromettaient l'accès humanitaire et avaient déplacé 2,4 millions de personnes. Au total, 3,3 millions de personnes avaient besoin d'une assistance, et il fallait avant tout assurer la continuité entre intervention d'urgence et développement; un montant de 2,0 milliards de dollars de contributions à cet effet avait été annoncé lors de la conférence de haut niveau sur la région du lac Tchad tenue à Berlin en septembre 2018.
164. En République centrafricaine, des méthodes souples et adaptées au contexte, notamment le recours aux transferts de type monétaire, permettaient de combattre la malnutrition, qui touche 1,1 million de personnes vulnérables. Une évaluation de la sécurité alimentaire réalisée dans le nord du Cameroun avait permis de déterminer le nombre de personnes en détresse, et une intervention rapide avait été lancée pour porter assistance à 100 000 personnes déplacées dans le pays.
165. Le Directeur régional était heureux de signaler que l'appui accordé par les États de la région était en progression; en particulier, le Gouvernement ivoirien avait décidé d'accueillir un centre régional d'excellence à Abidjan.

### **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2013–2017) et réponse de la direction (2018/EB.2/19) (pour examen)**

166. La Directrice de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali au cours de la période 2013–2017, pendant laquelle le bureau de pays faisait principalement face à une situation d'urgence de niveau 2. L'évaluation a conclu que, si le PAM avait un peu tardé à intensifier l'intervention d'urgence de 2012, l'approche

réactive suivie avait globalement été pertinente et adaptée. S'agissant de la performance, malgré des fonds limités (51 pour cent seulement des montants requis avaient été reçus) et des problèmes de sécurité limitant l'accès, l'intervention avait été jugée efficace: le PAM avait livré l'assistance à plus de 80 pour cent des bénéficiaires prévus. Ce résultat avait été rendu possible en réduisant à la fois l'assistance et les coûts, en augmentant les transferts de type monétaire, les achats locaux et les achats passant par le Mécanisme de gestion globale des vivres. Les principaux aspects à améliorer qui avaient été relevés concernaient le financement des programmes et leur conception (choix des activités, changement de modalités, structure géographique de l'assistance et prise en compte des déficits de financement) ainsi que les thématiques transversales, notamment la problématique femmes-hommes, la protection et l'accès humanitaire.

167. La Directrice de pays a salué une évaluation réalisée au moment opportun et confirmé que les conclusions seraient prises en compte pour élaborer le PSP pour le Mali en 2019. Elle a reconnu que des problèmes liés à la sécurité et au financement avaient pesé sur la mise en œuvre des opérations et qu'il était nécessaire de renforcer la résilience. Le PAM avait accepté la plupart des recommandations issues de l'évaluation et s'était déjà attelé à la mise en œuvre de certaines d'entre elles. La Directrice de pays convenait qu'il fallait prévoir des gains d'efficacité dans le cadre des opérations futures et renforcer la protection des bénéficiaires. Le PAM et ses partenaires veilleraient à améliorer la coordination afin d'améliorer le ciblage géographique. Le PAM s'efforçait de surveiller de plus près l'évolution de la situation opérationnelle et d'améliorer les capacités des pouvoirs publics et des partenaires.
168. Les membres du Conseil ont dit que le PAM avait dans l'ensemble fourni l'assistance prévue malgré les difficultés qu'il avait rencontrées. Il était toutefois évident que le manque de fonds avait limité sa capacité de venir en aide à tous les bénéficiaires prévus. Des membres du Conseil se sont félicités du soutien apporté par le PAM aux petits producteurs et ont recommandé que le PAM tire parti de ses moyens organisationnels et logistiques pour renforcer son assistance aux groupes vulnérables. Les membres du Conseil étaient d'accord avec les constatations d'après lesquelles le PAM devrait planifier avec soin tout transfert de responsabilité des activités, notamment l'alimentation scolaire, aux pouvoirs publics pour en assurer la pérennité sans pour autant compromettre la qualité et qu'il faudrait porter une attention accrue à l'égalité des genres. Il serait essentiel d'améliorer la coordination des activités pour répondre aux besoins du développement, et le PAM devrait travailler avec le Gouvernement et ses partenaires pour rechercher les causes profondes de la faim et de la malnutrition en vue d'optimiser ses opérations.
169. Les membres du Conseil ont ajouté que le respect des principes humanitaires, les conditions de sécurité et d'accès et l'analyse de la problématique femmes-hommes devraient être davantage intégrés à la programmation et aux interventions du PAM. D'autres ont recommandé que le suivi des innovations techniques soit prolongé afin d'en optimiser l'efficacité, en tenant compte des informations communiquées par les bénéficiaires eux-mêmes. Le ciblage et la complémentarité des opérations devraient être améliorés pour renforcer l'efficacité et, là où ce serait possible, le PAM devrait se charger lui-même du suivi.
170. La Directrice de l'évaluation a répondu en soulignant que la mobilisation des fonds ne suivait pas nécessairement l'évolution des besoins et que les contributions préaffectées ne permettaient guère de faire face aux besoins au moment où ils apparaissaient; dans bien des cas, les distributions de vivres avaient été moins fréquentes ou moins abondantes que nécessaire. Elle a rassuré le Conseil sur le fait que l'équipe chargée de l'évaluation avait interrogé les bénéficiaires et les partenaires coopérants sur divers sites dans tout le pays.

171. Tout en convenant que le système de remontée de l'information devait être confidentiel, la Directrice de pays a dit qu'un manque de fonds avait limité le travail qui aurait pu être fait à cette fin. Elle a souligné que le nombre de bénéficiaires et la taille des rations avaient été adaptés à mesure que la situation évoluait. La collaboration avec l'UNICEF et d'autres partenaires était efficace, mais il fallait affiner davantage le ciblage, notamment en tenant compte des réactions des bénéficiaires. L'utilisation de la nouvelle génération d'outils d'évaluation et de cartographie de la vulnérabilité améliorerait la qualité du suivi réalisé par le PAM.

**Plan stratégique de pays – Burkina Faso (2019–2023) (2018/EB.2/20) (pour approbation)**

172. Le Directeur de pays a évoqué les changements politiques récents au Burkina Faso qui, dans un pays enclavé, posaient des problèmes supplémentaires en matière de sécurité alimentaire. Il a souligné que le PSP était véritablement de nature à transformer les relations entre les sexes, puisque le PAM reconnaissait que l'autonomisation des femmes était cruciale pour parvenir à des progrès durables.

173. Le Directeur de pays a remercié le Conseil pour ses contributions à l'élaboration du projet de PSP, en particulier au projet d'assurance agricole. Le plan traduisait le rôle vital que jouait la collaboration entre les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome dans le renforcement de la résilience au Burkina Faso.

174. Les membres du Conseil ont salué le PSP, qui était à leur avis une réponse complète aux difficultés que rencontrait le Burkina Faso. Les membres ont en particulier mentionné le soutien des priorités nationales, les efforts mis en œuvre pour s'attaquer aux causes profondes de la faim et de la malnutrition et l'importance accordée au renforcement des systèmes nationaux de protection sociale.

175. Un membre a félicité le bureau de pays pour son excellente collaboration avec les autres intervenants humanitaires dans le pays. Un autre a relevé avec satisfaction l'inclusion de la coopération Sud-Sud et souligné l'intérêt de travailler avec les centres d'excellence du PAM au Brésil, en Chine et en Ouganda.

176. Certains membres ont dit soutenir l'approche consistant à venir en aide aux personnes touchées par une crise et l'utilisation de produits locaux dans le programme d'alimentation scolaire. Des membres ont demandé de plus amples détails sur le partenariat établi avec le Gouvernement dans le domaine de l'alimentation scolaire et sur la manière dont le PSP contribuait à la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Un membre a souhaité obtenir plus de détails sur les modalités de l'assurance agricole.

177. Le Directeur de pays a remercié le Conseil de son soutien. Il a précisé que l'évaluation de la problématique femmes-hommes, qui avait déjà démarré, permettrait de tirer des enseignements qui seraient utiles à la fois pour le PAM et pour les autres acteurs présents au Burkina Faso. S'agissant de l'alimentation scolaire, le Gouvernement affectait des financements importants à son propre programme d'alimentation scolaire et le PAM se positionnait pour l'aider à le renforcer.

178. Le projet d'assurance agricole défini dans le cadre du PSP avait été élaboré en mettant à profit les enseignements tirés en la matière par le bureau du PAM au Sénégal, qui avait mis au point des méthodes novatrices de mise en œuvre d'un régime d'assurance.

**Plan stratégique de pays – Tchad (2019–2023) (2018/EB.2/21) (pour approbation)**

179. La Directrice de pays a présenté le PSP pour le Tchad, en soulignant les multiples défis à relever, notamment les problèmes de sécurité, les chocs saisonniers récurrents et le nombre important de réfugiés. Le PSP privilégiait la fourniture d'une assistance vitale, tout en favorisant la résilience moyennant le renforcement des capacités et l'appui au système national de protection sociale qui voyait le jour. Les partenariats seraient cruciaux pour la

- réussite du PSP, et des méthodes visant à transformer les relations entre femmes et hommes seraient appliquées pour toutes les activités.
180. Les membres du Conseil ont salué le processus approfondi et inclusif de consultations et accueilli avec satisfaction ce PSP, qu'ils ont décrit comme étant ambitieux, pertinent et fondé sur des données factuelles. Le plan associait des activités humanitaires et des activités de développement, en tenant dûment compte des besoins tant des communautés d'accueil que des populations déplacées. L'interdépendance des effets directs stratégiques et la convergence des modes d'action ont été appréciées.
  181. Les membres du Conseil se sont dit favorables à ce que le ciblage soit fondé sur la vulnérabilité mais ont conseillé au PAM d'évaluer régulièrement la situation afin de repérer d'éventuelles lacunes. Un membre s'est félicité de l'accent mis sur l'analyse de la problématique femmes-hommes, tout en soulignant qu'une solide analyse des effets directs et un suivi étroit après distribution revêtaient une grande importance.
  182. Certains membres ont demandé au PAM de faire davantage appel aux transferts de type monétaire et d'intensifier sa collaboration avec le module de la sécurité alimentaire, les organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et les autres partenaires pour s'attaquer à la faim et à la malnutrition persistantes au Tchad. Les partenariats étaient essentiels pour renforcer les capacités locales et nationales et harmoniser les opérations. Un membre s'est dit déçu que le PSP ne mentionne pas la coopération Sud-Sud ou la coopération triangulaire.
  183. Plusieurs membres ont exhorté le PAM à contribuer à l'élaboration d'un dispositif commun d'application du principe de responsabilité et d'un registre unifié des bénéficiaires, soulignant que ce dernier pourrait également être utilisé pour mesurer l'impact des opérations du PAM.
  184. La Directrice de pays a remercié le Conseil pour ses commentaires et ses contributions, qui avaient considérablement enrichi le PSP. Elle a confirmé que le ciblage fondé sur la vulnérabilité était un aspect important de la programmation et que le PAM l'évaluerait régulièrement pour en détecter les lacunes et y remédier.
  185. Le bureau de pays s'efforçait actuellement de parvenir à la parité femmes-hommes dans ses effectifs. Le PAM s'occupait actuellement de l'élaboration du dispositif commun d'application du principe de responsabilité, de l'analyse des effets directs et de la préparation du registre unifié.
  186. La Directrice de pays a rassuré le Conseil en précisant que le PAM continuerait de travailler dans le cadre mis en place en faveur de la résilience dans le Sahel et a souligné l'importance du financement pluriannuel. Le bureau de pays travaillerait avec le Gouvernement tchadien pour renforcer les capacités nationales d'évaluation et avec l'UNICEF pour mettre en œuvre le protocole simplifié pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère ou modérée.

#### **Plan stratégique de pays – Gambie (2019–2021) (2018/EB.2/22) (pour approbation)**

187. La Directrice de pays a décrit brièvement le contexte dans lequel le PSP serait mis en œuvre. Le nouveau Gouvernement, déterminé à éliminer la faim, avait alloué une part du budget national à l'alimentation scolaire, ce qui ne s'était jamais fait auparavant, mais il devait compter avec le niveau élevé de la dette extérieure, héritée du précédent gouvernement. L'égalité des genres était respectée dans une large mesure dans l'éducation mais pas sur le marché du travail, et rares étaient les femmes qui avaient accès au crédit ou à la terre. Les institutions nationales demeuraient fragiles. L'âge moyen de la population était de 17 ans – sachant que 90 pour cent des habitants avaient entre 17 et 45 ans. Les possibilités offertes sur le plan économique étaient limitées et nombre de jeunes avaient émigré. Le Gouvernement s'était pleinement consacré, au plus haut niveau, à l'examen stratégique

Faim zéro. Quelque 90 pour cent du budget proposé pour le PSP était alloué au renforcement de la résilience, l'accent étant mis en particulier sur l'appui à apporter aux institutions nationales afin qu'elles disposent des capacités voulues pour atteindre les cibles associées à l'objectif Faim zéro. La mise en œuvre par le PAM, l'Union européenne et d'autres partenaires du programme consacré aux migrations se poursuivait: on s'attachait à aider le Gouvernement à créer de nouveaux débouchés pour les jeunes, entre autres grâce à un appui à la réinstallation et à l'intégration.

188. Les membres du Conseil ont accueilli le PSP favorablement, constatant qu'il entraînerait des changements notables sur le plan social dans un pays en situation précaire et qui connaissait de façon persistante des niveaux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire et de dette extérieure. En particulier, les membres ont salué le fait que l'accent y était mis sur la gestion de la migration, l'investissement dans la protection sociale, le renforcement des capacités stratégiques et la préparation du transfert au Gouvernement de la responsabilité des activités menées par le PAM. Ils ont encouragé le bureau de pays à œuvrer avec les autorités locales à l'harmonisation des activités menées au titre de la sécurité alimentaire et de la nutrition avec celles qui l'étaient au titre de la protection sociale, mais aussi à rechercher des possibilités de coopération Sud-Sud. Tout en se félicitant de l'évolution de la situation sur le plan politique, les membres ont mis en garde contre d'éventuelles tensions pendant la période qui précéderait les élections.
189. La Directrice de pays a remercié le Conseil pour ses observations et son appui.

**Plan stratégique de pays – Ghana (2019–2023) (2018/EB.2/23) (pour approbation)**

190. La Directrice de pays a présenté les grandes lignes du PSP pour le Ghana, où les avantages tirés du développement socioéconomique récent étaient inégalement répartis. Le document prévoyait le transfert au Gouvernement de la responsabilité des programmes axés sur l'alimentation scolaire, la création d'actifs et les personnes vivant avec le VIH, le PAM étant désormais appelé à se consacrer au renforcement des capacités, à l'appui technique et aux distributions de vivres ciblées. Le programme portant sur la nutrition et les chaînes de valeur qui était décrit dans le PSP reposait sur l'initiative Achats au service du progrès et visait à renforcer la capacité des entreprises agro-industrielles de produire des aliments enrichis à base de produits achetés auprès de petits exploitants. Durant l'exécution du PSP, le PAM agirait en partenariat avec le Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies, en particulier la FAO et le FIDA, dans le but d'éviter les chevauchements d'activité.
191. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le PSP, dans lequel étaient présentées les solutions novatrices mises au point par le PAM pour lutter contre la faim et la pauvreté persistantes dans les zones rurales – l'action menée dans le passé par le PAM et les progrès socioéconomiques récemment observés dans le pays étant mis à profit. En particulier, les membres se sont félicités qu'il soit prévu de transférer au Gouvernement la responsabilité du programme d'alimentation scolaire, de renforcer les institutions et cadres nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, d'accroître les moyens à la disposition des petits exploitants et de lutter contre les traditions constituant un frein à la participation des femmes à la prise de décisions. La collaboration avec le Gouvernement faciliterait l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions adaptées aux besoins locaux, et les membres ont également appuyé les plans axés sur le renforcement des partenariats public-privé. Enfin, ils ont apprécié qu'une place soit accordée dans le PSP à l'obésité et au surpoids, encourageant le PAM à se consacrer davantage à ces questions.
192. Un membre a déclaré que l'utilisation par le PAM d'aliments enrichis ne devrait constituer qu'une mesure temporaire, l'objectif devant être de promouvoir l'utilisation d'aliments divers et nutritifs produits localement. La Directrice de pays a confirmé que les aliments

enrichis ne devaient être utilisés que dans les zones où la prévalence du retard de croissance était très élevée et où le PAM et le Gouvernement mettaient au point des activités de communication visant à faire évoluer la société et les comportements et à promouvoir un style de vie et des habitudes alimentaires sains, tout en procédant à l'analyse des aliments nutritifs produits localement dans le pays.

**Plan stratégique de pays – Mauritanie (2019–2022) (2018/EB.2/24) (pour approbation)**

193. Le Directeur de pays a précisé que l'élaboration du PSP pour la Mauritanie avait démarré en 2016 et que les consultations et examens inclusifs organisés par la suite avaient abouti au repositionnement stratégique actuel dans le pays. Ce repositionnement imposait au PAM d'assumer un rôle beaucoup plus important pour obtenir les effets directs liés à la résilience, en contribuant à la mise en place d'un régime national de protection sociale visant à renforcer les capacités d'adaptation et à l'adoption d'un ensemble pluriannuel de mesures d'assistance intégrées en faveur des communautés, dont bénéficieraient aussi bien les Mauritaniens que les réfugiés maliens, tout en maintenant de solides moyens d'intervention en cas de crise. Le Directeur de pays a également dit qu'il importait de hiérarchiser les interventions de secours et celles en faveur de la résilience, de collaborer avec les organismes ayant leur siège à Rome et d'autres partenaires, de veiller à ce que toutes les populations vulnérables, y compris les groupes de nomades et d'éleveurs, en bénéficient et de mettre en œuvre un plan d'action en faveur de l'égalité des genres qui assure la parité des sexes au sein du bureau et garantisse l'inclusion d'approches programmatiques susceptibles de faire évoluer les relations entre hommes et femmes.
194. Les membres du Conseil ont reconnu que le PSP serait mis en œuvre dans un pays qui se caractérisait par des terres arides et infertiles et où l'insécurité alimentaire et la dénutrition étaient omniprésentes. Un membre a souligné son inquiétude au sujet d'un point mentionné dans le document, à savoir la forte proportion d'enfants qui travaillaient dans le secteur agricole.
195. Les membres du Conseil ont félicité le PAM d'avoir élaboré des plans à long terme en vue du transfert ultérieur des responsabilités au Gouvernement, et d'avoir harmonisé le PSP avec les priorités et les plans des pouvoirs publics, en particulier en matière de protection sociale renforçant les capacités d'adaptation, d'atténuation des effets du changement climatique, d'alimentation scolaire et de renforcement de la résilience. Les membres du Conseil ont dit que l'approche de la planification sur plusieurs années serait bénéfique à la consolidation de la paix, à la protection sociale et aux activités de développement durable. Il importerait dans ce contexte de développer autant que possible les synergies entre les opérations du PAM, celles du Gouvernement et celles des partenaires des Nations Unies, et de recueillir des éléments factuels pour garantir que les transferts de type monétaire et d'autres modalités étaient utilisées de manière optimale.
196. Les membres du Conseil ont dit qu'il était nécessaire de développer les capacités des institutions et des pouvoirs publics dans l'optique de la gestion des diverses composantes du PSP, en prévision du transfert progressif aux autorités nationales, et de s'assurer que le personnel et les ressources nécessaires étaient disponibles pour que la responsabilité envers les bénéficiaires soit pleinement respectée.
197. Le Directeur de pays a remercié le Conseil pour ses observations, qui seraient dûment prises en compte lors de la mise en œuvre du PSP.

**Plan stratégique de pays – Sénégal (2019–2023) (2018/EB.2/25) (pour approbation)**

198. La Directrice de pays a présenté le PSP à l'aide d'une vidéo décrivant les multiples effets positifs qu'avait le programme d'alimentation scolaire mis en œuvre au Sénégal sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation, l'autonomisation des femmes, la protection sociale et la résilience des communautés. Elle a souligné que le programme visant à

transformer les relations femmes-hommes, la coopération Sud-Sud et les autres activités de renforcement des capacités étaient prioritaires pour le PAM. Le bureau de pays encourageait également à recourir à des solutions innovantes pour répondre aux enjeux de l'action humanitaire et du développement, notamment par l'entremise de la plateforme d'achat aux productrices établie conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de l'application NutriFam et d'un programme pilote de biodigesteurs.

199. Les membres du Conseil ont dit que le PSP était totalement conforme aux priorités du Gouvernement, en particulier celles qui étaient définies dans le Plan Sénégal émergent en faveur du développement économique et social. Les membres ont accueilli avec satisfaction l'accent mis sur les partenariats et ont encouragé le PAM à continuer de rechercher des possibilités de coopération Sud-Sud afin de propager des solutions innovantes pour combattre l'insécurité alimentaire et la malnutrition.
200. Les membres se sont félicités de la prise en compte de considérations liées à la problématique femmes-hommes dans tous les aspects du PSP, et des plans de renforcement des capacités des pouvoirs publics en matière de filets de sécurité sociale, dans le cadre de la stratégie de transition et de retrait du PAM.
201. La Directrice de pays a remercié le Conseil et souligné l'importance des contributions des membres à la rédaction du PSP. Elle a confirmé que les partenariats seraient essentiels pour la réussite du plan, par exemple dans le cadre du programme en faveur de la résilience des communautés rurales mis en œuvre en collaboration avec le FIDA et la FAO. L'alignement du PSP sur les priorités nationales et le PNUAD permettrait de travailler en synergie avec les autres organismes des Nations Unies dans le pays.

### **Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe**

202. La Directrice régionale pour l'Afrique australe a indiqué que le changement climatique était le défi majeur que devait relever la région. Compte tenu des autres enjeux régionaux, notamment la dépendance excessive de la monoculture, la rareté de l'eau, la déforestation, les infestations de chenilles processionnaires d'automne, les inégalités sociales et la probabilité de survenue dans les semaines à venir d'un épisode grave du phénomène El Niño, les gouvernements de la région prévoyaient que 8 millions de personnes auraient besoin d'une assistance. Le PAM viendrait en aide à 4 millions de personnes mais se heurtait au fait que de nombreux programmes étaient insuffisamment financés.
203. Le PAM travaillait avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, les gouvernements et d'autres partenaires pour améliorer les interventions d'urgence et renforcer la résilience, notamment au moyen de programmes d'assistance alimentaire pour la création d'actifs. Les gouvernements assumaient progressivement la responsabilité des programmes d'alimentation scolaire, et le PAM nourrissait 1,8 million d'écoliers de la région.
204. En République démocratique du Congo, à la suite de flambées de violence, de déplacements de population et de mauvaises récoltes, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire avait quasiment doublé, passant à 13 millions, au cours des 12 derniers mois. La FAO et le PAM contribuaient à la consolidation de la paix en dispensant aux familles agricoles, dont un grand nombre étaient dirigées par une femme, une formation destinée à améliorer la production et à trouver des débouchés. La malnutrition touchait 4,6 millions d'enfants, et le pays connaissait la pire flambée épidémique d'Ebola de son histoire. Le PAM fournissait un appui sous forme d'infrastructures et de logistique dans le cadre de l'intervention lancée pour combattre l'Ebola, une assistance alimentaire destinée à prévenir les mouvements de population et la propagation du virus, ainsi qu'une assistance monétaire et un appui nutritionnel à 350 000 rapatriés d'Angola.

205. Six PSP concernant des pays de la région seraient présentés au Conseil en 2019. Les autres faits nouveaux concernaient: la numérisation de la collecte des données dans tous les bureaux de pays; l'utilisation en commun de la plateforme SCOPE avec les gouvernements et d'autres partenaires; l'utilisation de drones dans le cadre des activités de préparation aux situations d'urgence et d'organisation des secours; et l'amélioration de la parité femmes-hommes dans les effectifs des bureaux de pays.
206. Les membres ont remercié le personnel du PAM dans la région pour le travail accompli. Plusieurs d'entre eux ont demandé des renseignements supplémentaires sur divers points.
207. En réponse, la Directrice régionale a dit que l'adoption d'une méthode commune pour recueillir des données d'alerte rapide et évaluer la vulnérabilité dans tous les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe permettait de prévoir les besoins plus tôt que par le passé. Le PAM collaborait avec la FAO, le FIDA, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé pour améliorer l'accès à l'eau potable, avec la Banque mondiale pour mettre en place des filets de sécurité réactifs face aux chocs et des interventions durables pour les chocs prévisibles, avec la FAO et le FIDA pour mettre en place avec les communautés des réseaux d'irrigation innovants, et avec divers autres partenaires pour promouvoir des méthodes d'agriculture durable et combattre ainsi la déforestation. L'intervention menée pour faire face à l'épisode prévu du phénomène El Niño viserait à en combattre les effets immédiats tout en renforçant la capacité de résistance aux événements futurs.

## Questions d'organisation et de procédure

### **Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (2018/EB.2/26) (pour approbation)**

208. La Secrétaire a rappelé que, conformément à une recommandation du Groupe de travail sur la gouvernance entérinée par le Conseil en 2000, celui-ci approuvait son programme de travail pour l'exercice biennal suivant à chaque deuxième session ordinaire. Notant que le programme de travail incluait à la fois les points rendus impératifs par le Statut et le Règlement général et les points dont le Conseil et la direction avaient requis l'inscription, elle a appelé l'attention sur plusieurs questions dont le Conseil avait demandé à être saisi, notamment le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 ainsi que la note de la direction à ce rapport, dont l'examen avait été reporté de la session en cours à la première session ordinaire de 2019, le Rapport du groupe de travail conjoint de la direction et du Conseil d'administration sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, qui serait examiné par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2019, et la mise à jour orale régulière sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies. Elle a noté que le programme de travail était appelé à évoluer et qu'il serait actualisé, le Bureau formulant des avis à cet effet, notamment en réponse aux demandes soumises par les États membres par l'intermédiaire des coordonnateurs de liste; elle a ajouté que le programme de travail servait, entre autres, de base pour l'établissement du calendrier des consultations, mises à jour et réunions diverses pendant l'intersession.
209. À la suite de l'exposé de la Secrétaire, un membre s'est félicité que la mise à jour orale régulière sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ait été incluse. Son gouvernement estimait en effet qu'il s'agissait de services essentiels pour la communauté d'aide humanitaire, et des mises à jour régulières faciliteraient l'appui à leur mise en œuvre.

## Questions d'administration et de gestion

### **Mandat révisé du Comité d'audit (2018/EB.2/27) (pour approbation)**

210. À la suite de l'exposé liminaire de la Secrétaire, un membre du Conseil, prenant la parole au nom de sa Liste, s'est dit favorable à ce que le mandat du Comité d'audit soit modifié de telle sorte que le Comité procède désormais à une auto-évaluation annuelle et à ce qu'une journée soit consacrée à l'entrée en fonction des nouveaux membres du Comité. Les changements en question, qui avaient été approuvés par le Bureau, faciliteraient l'application du règlement intérieur du Comité ainsi que les travaux de ses nouveaux membres.

### **Désignation des cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de nommer un membre du Comité d'audit (2018/EB.2/28) (pour approbation)**

211. La Secrétaire a fait savoir qu'un membre du Comité d'audit, M. Pedro Guazo (Mexique), avait démissionné du Comité en septembre, en raison d'autres obligations. Pour assurer son remplacement, sur la recommandation du Bureau, le Conseil avait reconstitué le jury qu'il avait établi à sa première session ordinaire de 2018 et chargé de sélectionner trois des membres actuels du Comité. Le jury reconstitué débiterait ses travaux en décembre 2018 et rendrait compte de ses recommandations au Conseil à sa première session ordinaire de 2019.

### **Point sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination**

212. L'examen de ce point de l'ordre du jour s'est déroulé à huis clos.

213. Les coprésidents du groupe de travail conjoint de la direction et du Conseil sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination ont fait savoir que leur instance, qui ne s'était réunie qu'à trois reprises en 2018, allait établir un calendrier de ses réunions; ils ont demandé aux membres de désigner des suppléants pour que le groupe de travail conjoint puisse se réunir plus fréquemment en 2019. Le Conseil serait saisi d'un rapport sur ses activités à sa deuxième session ordinaire de 2019, et un compte rendu sur les faits nouveaux lui serait présenté oralement à chacune de ses sessions. Deux sous-groupes seraient établis pour examiner les infractions à caractère sexuel ou autre et se réuniraient eux aussi régulièrement pour examiner la manière dont le PAM poursuivait ces délits et pour faire connaître les meilleures pratiques.

214. Le Directeur de la Division des ressources humaines a indiqué que les signalements d'actes répréhensibles avaient augmenté de 90 pour cent entre 2017 et 2018; les cas de harcèlement sexuel signalés avaient été multipliés par quatre. La politique révisée du PAM en matière de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus de pouvoir et de discrimination (publiée le 1<sup>er</sup> mars 2018) avait un effet positif, et la progression du nombre de cas signalés pourrait être indicative d'une sensibilisation des employés et d'une confiance accrue dans la gestion des plaintes par le PAM.

215. Des financements supplémentaires destinés au Bureau de l'Inspecteur général et à la Division des ressources humaines étaient utilisés pour faire face à l'augmentation du nombre d'allégations et pour instruire les dossiers plus rapidement. La Division des ressources humaines menait des missions de sensibilisation pour faire mieux connaître la conduite attendue des employés et les dispositifs de dépôt de plaintes. Une campagne interne de communication avait été lancée pour renforcer les valeurs positives.

216. Le PAM était membre de l'équipe spéciale du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination chargée du harcèlement sexuel, qui élaborait un modèle de politique en la matière pour tout le système des Nations Unies. La base de données de contrôle ClearCheck servait à ne plus recruter toute personne ayant quitté le système des Nations Unies dès lors

- que le bien-fondé des allégations de harcèlement sexuel portées à son encontre avait été établi.
217. Les membres du Conseil se sont dit satisfaits de ce compte rendu et ont remercié le Secrétariat pour la franchise du débat, compte tenu de la complexité du problème. Ils ont instamment prié le groupe de travail conjoint de se réunir plus fréquemment et de travailler de manière plus efficiente. Plusieurs membres ont fait part de leur inquiétude au sujet des résultats de l'enquête mondiale auprès du personnel concernant le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, et ils se sont prononcés en faveur d'un attachement sans faille au principe de tolérance zéro. Certains membres étaient déçus que le rapport annuel de l'Ombudsman de 2017 n'ait pas été prêt à temps pour la session en cours.
  218. Les membres du Conseil ont demandé que des informations leur soient régulièrement communiquées sur le programme d'activités du groupe de travail conjoint et qu'il leur soit confirmé que les dispositions prises contre le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination viseraient aussi la discrimination raciale. Les membres ont demandé des détails sur les mesures de protection des requérants, qu'il s'agisse de membres du personnel ou de bénéficiaires, et sur les sanctions appliquées aux coupables. Un membre a demandé quel avait été le nombre d'allégations et de cas confirmés au cours de l'année écoulée.
  219. Le Secrétariat a rappelé l'engagement pris par le PAM en faveur d'une tolérance zéro à l'égard du harcèlement et a précisé que la politique couvrait bien la discrimination raciale. Le PAM ne disposait que de peu de données sur la prévalence de cette forme de discrimination, mais allait s'efforcer de combler cette lacune.
  220. S'agissant de la protection des bénéficiaires contre le harcèlement, le HCR était en général chef de file en la matière dans les camps de réfugiés. Les mesures de protection appuyées par le PAM consistaient notamment à fournir du bois de chauffe afin que les résidents des camps n'aient pas à parcourir de longues distances pour trouver le combustible nécessaire pour cuisiner les aliments que leur fournissait le PAM. L'intégrité de tous ceux qui participaient aux distributions de l'assistance aux bénéficiaires faisait l'objet d'un suivi.
  221. Les résultats de l'enquête auprès du personnel étaient effectivement préoccupants, mais les questions se rapportant au harcèlement avaient parfois prêté à confusion. Les missions de sensibilisation s'efforçaient de rectifier ce point, et l'enquête à venir sur la culture interne apporterait également des éclairages supplémentaires sur la prévalence du harcèlement, du harcèlement sexuel, de l'abus de pouvoir et de la discrimination.
  222. En réponse à la demande de chiffres, l'Inspectrice générale a présenté une liste détaillée des plaintes reçues en 2018.
  223. Cinquante-sept pour cent des dossiers étaient clos sans donner lieu à une enquête, les autres faisant l'objet d'une enquête, étant susceptibles d'en faire l'objet ou ayant donné lieu à une enquête achevée. Les raisons pour lesquelles un dossier était clos sans donner lieu à une enquête étaient les suivantes: renvoi à une autre entité pour suite à donner, absence de preuves ou retrait de la plainte par son auteur.
  224. Le Directeur de la Division des ressources humaines a décrit comment les allégations étaient prises en charge dès lors que le Bureau de l'Inspecteur général en avait établi le bien-fondé. Les sanctions étaient déterminées proportionnellement à la nature de l'infraction et, pour le harcèlement sexuel, étaient en général le licenciement.
  225. Le Directeur exécutif a fait part de sa ferme volonté d'éliminer le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination et s'est félicité du contrôle étroit qu'exerçait le Conseil en la matière.

## Questions diverses

### **Réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM concernant les méthodes de travail des conseils d'administration (2018/EB.2/29) (pour examen)**

226. La Secrétaire a présenté l'historique du document, qui donnait suite aux discussions sur les méthodes de travail des conseils d'administration tenues le 1<sup>er</sup> juin 2018, lors de la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), d'ONU-Femmes, de l'UNICEF et du PAM, et répondait aux demandes formulées dans les décisions adoptées lors des sessions annuelles respectives des conseils d'administration de ces organismes. Le document présentait les mesures proposées pour harmoniser et améliorer les méthodes de travail des conseils d'administration dans cinq domaines, à savoir les bureaux, les sessions, la participation, les visites sur le terrain et les réunions communes de leurs conseils d'administration.
227. Les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, d'ONU-Femmes et de l'UNICEF avaient déjà examiné le document lors de leur deuxième session ordinaire respective et chacun d'eux avait adopté entre 12 et 14 points appelant une décision. Comme le Conseil d'administration du PAM appliquait déjà plusieurs des pratiques qu'il était recommandé d'adopter, le document dont il était saisi ne contenait que huit points appelant une décision.
228. La Secrétaire a conclu son intervention en réaffirmant l'attachement des quatre secrétariats à la poursuite de l'amélioration des méthodes de travail des conseils d'administration.

### **Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM**

229. Le Président a fait une présentation orale de la visite sur le terrain qui s'était déroulée du 21 au 27 octobre 2018. Un rapport serait présenté par écrit au Conseil, pour information, à sa première session ordinaire de 2019. Au cours de leur visite, les membres du Conseil avaient rencontré des réfugiés syriens et des représentants des pouvoirs publics, d'organismes des Nations Unies et d'autres partenaires et avaient assisté à des activités relevant de deux modes de fonctionnement du PAM.
230. À la suite de cette introduction, les 11 membres du Conseil ayant pris part à la visite ont rapidement présenté ce qu'ils avaient vu et appris. La possibilité de s'entretenir directement avec des réfugiés syriens, dont bon nombre vivaient sous une tente dans des campements de fortune depuis sept ans, avait été pour tous une expérience émouvante. Les réfugiés leur avaient notamment parlé de leur isolement et de leur peur de retourner chez eux. Ayant constaté que l'accès aux programmes de protection sociale et à des possibilités de création de revenus pouvait changer la donne et améliorer le bien-être des réfugiés, de nombreux participants ont exhorté les milieux humanitaires à intensifier leur assistance aux hommes, aux femmes, aux garçons et aux filles traumatisés pour qu'ils retrouvent leur amour-propre et regagnent confiance, notamment grâce à des programmes de formation et d'éducation leur permettant d'acquérir des compétences utiles et de croire en l'avenir. Les participants ont salué la générosité et la solidarité tant des réfugiés que des populations hôtes et des gouvernements, ainsi que le travail du PAM et de ses partenaires.

231. Les autres questions abordées concernaient notamment: l'importance des partenariats pour la réussite des programmes recourant aux transferts de type monétaire dans les deux pays; l'utilité des technologies de l'information pour faciliter l'enregistrement et l'identification des bénéficiaires, là où les conditions locales le permettaient; le fait qu'il était souhaitable que des représentants d'organismes humanitaires soient présents dans les campements de toile informels afin que les réfugiés disposent de référents humains pour régler les questions que ne pouvaient résoudre les systèmes assistés par des technologies; la nécessité d'apporter un soutien suffisant aux membres du personnel du PAM en proie à la tragédie humaine dans l'exercice de leurs tâches quotidiennes; et les inquiétudes liées au fait que le PAM exécute des activités pour lesquelles d'autres organismes des Nations Unies avaient plus d'expérience.
232. Un participant a également parlé d'une réunion avec l'équipe de pays des Nations Unies en Turquie, au cours de laquelle les membres de l'équipe locale ont dit soutenir dans l'ensemble la réforme des Nations Unies, en dépit de quelques inquiétudes se rapportant aux conséquences des modifications qu'il est prévu d'apporter aux PNUAD et au système des coordonnateurs résidents.
233. Le Président et les participants ont remercié les gouvernements et les équipes des Nations Unies des deux pays pour leur hospitalité ainsi que la Secrétaire du Conseil et son équipe pour l'organisation de ces visites. Ils ont vivement incité d'autres membres du Conseil à profiter des possibilités qui se présenteraient à l'avenir de se rendre sur le terrain d'opérations du PAM.

#### **Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies**

234. En introduction, le Président a précisé qu'un point concernant les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) figurerait désormais à l'ordre du jour de toutes les sessions futures du Conseil.
235. La direction a rappelé que l'UNHAS était un chaînon crucial des activités humanitaires; il fournissait en effet depuis 15 ans des services sûrs, efficaces et fiables de transport de passagers et de fret ainsi que d'évacuation d'urgence en des lieux autrement inaccessibles, pour le compte de 750 organismes humanitaires, ce qui représentait 3 000 passagers et 90 aéronefs qui assuraient des rotations dans des circonstances où aucun opérateur commercial n'envisagerait d'intervenir. La moitié environ des usagers de ces services étaient des ONG, et 40 pour cent des entités des Nations Unies. Le fait de pouvoir répondre aux besoins d'urgence dans les 24 heures faisait de l'UNHAS un partenaire qui sauvait des vies dans les endroits isolés; l'intervention menée pour combattre la crise liée au virus Ebola en était un exemple.
236. Compte tenu des circonstances dans lesquelles il intervenait, l'UNHAS avait besoin d'un financement rapide et prévisible, en particulier en début d'année, afin de pouvoir conclure des contrats avantageux et de maîtriser le plus possible ses coûts. Jusqu'à présent, il était principalement financé activité par activité. L'efficacité avait été optimisée en choisissant des aéronefs adaptés aux besoins spécifiques; par exemple, des hélicoptères spéciaux avaient été utilisés au Soudan du Sud et des aéronefs à voilure fixe avaient été déployés pour livrer de lourdes charges sur de longues distances.

237. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'ajout d'un point sur l'UNHAS à l'ordre du jour des sessions futures. Certains d'entre eux ont recommandé que les coûts opérationnels de l'UNHAS soient inscrits aux budgets des PSP, en fournissant aux bureaux de pays des instructions à cet effet. Les membres du Conseil ont demandé à être tenus régulièrement informés du financement de l'UNHAS, par rapport notamment à sa régularité et à sa prévisibilité, et ils ont souhaité obtenir des détails sur la capacité d'emport et la fréquence des vols; plusieurs membres ont suggéré qu'une stratégie commune de mobilisation de fonds destinés à l'UNHAS soit élaborée avec les partenaires. L'expérience personnelle des membres du Conseil ayant pris des vols de l'UNHAS confirmait que ce dernier contribuait de manière incomparable à l'efficacité et à l'efficacité des activités du PAM et qu'il était en mesure d'atteindre des destinations sur des sites dangereux inaccessibles à tout autre opérateur de services de transport aérien.
238. La direction a remercié le Conseil pour son soutien, précisant que des négociations étaient en cours avec plusieurs pays pour obtenir un droit de survol de leur territoire et raccourcir les temps de vol internationaux, et donc réaliser des économies, et que des groupes directeurs dans les pays se chargeaient de la gestion et de la supervision des opérations de l'UNHAS. Il était évident que des services de l'UNHAS seraient nécessaires pour mettre en œuvre de nombreux PSP et que de nouvelles options de financement devraient donc être trouvées.

## ANNEXE I

### Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

#### Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

*26 novembre 2018*

#### Désignation du Rapporteur

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Marc Mankoussou (Congo, Liste A) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2018.

*26 novembre 2018*

#### Questions stratégiques actuelles et futures

2018/EB.2/1

##### Introduction liminaire du Directeur exécutif

Le Conseil a pris note de la présentation du Directeur exécutif. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

*26 novembre 2018*

#### Questions de politique générale

2018/EB.2/2

##### Point sur la feuille de route intégrée

Ayant examiné le point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2018/5-A/1) et rappelant les dispositions de la Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1/Rev.1) et de l'Examen du cadre de financement (WFP/EB.2/2016/5-B/1/Rev.1) ainsi que diverses mises à jour de la feuille de route intégrée (WFP/EB.A/2017/5-A/1, WFP/EB.2/2017/4-A/1/Rev.1, et WFP/EB.A/2018/5-D/1), le Conseil:

- i) a rappelé que certains amendements devaient être apportés au Règlement général et au Règlement financier du PAM pour rendre compte de l'intégration du modèle opérationnel préalablement approuvé par le Conseil dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée et qu'il était prévu que lesdits amendements soient approuvés à la présente session du Conseil;
- ii) a relevé que, à ce propos, des recommandations supplémentaires relatives au recouvrement intégral des coûts avaient été présentées au Conseil pour examen;
- iii) a approuvé les recommandations relatives au recouvrement intégral des coûts telles que présentées aux paragraphes 68 à 102 du point sur la feuille de route intégrée (WFP/EB.2/2018/5-A/1), et a noté que, pour les appliquer, il serait nécessaire d'apporter certains amendements au Règlement général et au Règlement financier du PAM;

- iv) en conséquence, a approuvé les amendements proposés au Règlement général et au Règlement financier du PAM, tels que figurant à l'annexe II du document WFP/EB.2/2018/5-A/1, et a décidé que ces amendements prendraient effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019;
- v) a rappelé qu'aux termes du paragraphe vi) de sa décision 2017/EB.2/2, le Conseil avait approuvé les délégations de pouvoirs provisoires s'appliquant aux programmes administrés dans le cadre du dispositif de la feuille de route intégrée, lesquelles resteraient en vigueur jusqu'au 29 février 2020, et a noté que la délégation de pouvoirs permanente serait présentée au Conseil pour approbation à sa première session ordinaire de 2020;
- vi) a noté qu'à l'alinéa (d) de l'article XIII.4 de la version modifiée du Règlement général et du Règlement financier du PAM, le Conseil était invité à déterminer les contributions qui pourraient bénéficier d'une réduction des coûts d'appui ou d'une dérogation à leur application, a décidé qu'il apporterait ces orientations à une session ultérieure du Conseil et a décidé en outre que, dans l'attente que ces orientations s'appliquent, les dépenses qui, avant l'introduction du dispositif de la feuille de route intégrée, auraient constitué des "coûts d'appui directs" continueraient de pouvoir faire l'objet d'une réduction ou d'une dérogation au titre de l'alinéa (d) de l'article XIII.4 du Règlement général;
- vii) a approuvé les propositions présentées aux paragraphes 104 à 113 du document WFP/EB.2/2018/5-A/1 concernant:
  - a) les modalités de gouvernance provisoires applicables à certains des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires qui seraient examinés par le Conseil à sa première session ordinaire de 2019;
  - b) la prolongation de la durée des plans stratégiques de pays provisoires de transition fondés sur des projets déjà approuvés et de ceux de certains pays continuant d'opérer dans le cadre de plans stratégiques de pays provisoires de transition jusqu'en décembre 2019; et
  - c) la prolongation de l'application, à titre de précaution, du cadre actuel relatif aux programmes, aux finances, aux questions juridiques et aux rapports, pour garantir la continuité des opérations au cas où une activité ou un programme particulier dans un pays ne serait pas en mesure de basculer vers le dispositif de la feuille de route intégrée; de ce fait, ce programme ou cette activité fonctionnerait alors temporairement en parallèle avec le plan stratégique de pays, le plan stratégique de pays provisoire ou le plan stratégique de pays provisoire de transition approuvé pour ce pays.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.2/2018/5-A/2 et WFP/EB.2/2018/6-A,B/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2018/5-A/3 et WFP/EB.2/2018/6-A,B/3).

*26 novembre 2018*

2018/EB.2/3

**Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021**

Ayant examiné le projet de révision du Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021 (WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1), le Conseil:

- a approuvé la révision du cadre de résultats présentée dans le corps du document en tant que Première partie du Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021, étant entendu que la direction allait en élaborer la Deuxième partie, dans laquelle figureraient les cibles à atteindre à l'horizon 2021 pour les produits des programmes et les indicateurs de performance qui seraient soumises au Conseil, pour approbation, à sa session annuelle de 2019; et
- a pris note des catégories d'activité et des indicateurs de performance définis dans les annexes au document WFP/EB.2/2018/5-B/Rev.1.

*26 novembre 2018*

2018/EB.2/4

**Politique en matière de gestion globale des risques pour 2018**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique en matière de gestion globale des risques pour 2018" (WFP/EB.2/2018/5-C) et a pris note des déclarations relatives à l'appétence pour le risque qui figuraient à l'annexe II de la politique.

*27 novembre 2018*

2018/EB.2/5

**Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)" (WFP/EB.2/2018/5-D/Rev.1).

Le Conseil a également félicité le PAM pour la bonne pratique consistant à lui présenter régulièrement les faits nouveaux concernant la réforme du système des Nations Unies pour le développement et a demandé que des échanges réguliers aient lieu sur un mode informel entre les membres intéressés et les chefs de secrétariat adjoints des organismes ayant leur siège à Rome sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette réforme, juste après les réunions trimestrielles du Groupe consultatif de haut niveau<sup>1</sup>.

*26 novembre 2018*

2018/EB.2/6

**Point sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome**

Le Conseil a demandé qu'une réunion informelle commune des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome (Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conseil d'administration du Fonds international de développement agricole (FIDA) et Conseil d'administration du PAM) se tienne tous les ans, en veillant à associer davantage les membres aux travaux préparatoires (élaboration de l'ordre du jour, format et autres tâches similaires) et aux activités qui y donneraient suite, en mobilisant les membres par l'intermédiaire du Président indépendant du Conseil de la FAO, des présidents des groupes régionaux de la FAO, du Bureau du Conseil d'administration du PAM et des Coordonnateurs et amis du FIDA.

---

<sup>1</sup> Une fois la décision approuvée, le représentant des Pays-Bas, en sa qualité d'observateur, a dit que son pays ne pouvait pas approuver l'adoption de cette décision telle que modifiée oralement.

Le Conseil a également demandé qu'un point relatif à un rapport conjoint sur la collaboration entre les organismes ayant leur siège à Rome soit inscrit de manière permanente à l'ordre du jour de la réunion informelle commune des organes directeurs des organismes ayant leur siège à Rome qui se tiendrait tous les ans.

27 novembre 2018

## Ressources, questions financières et budgétaires

2018/EB.2/7

### Plan de gestion du PAM pour 2019–2021

Ayant examiné le Plan de gestion du PAM pour 2019–2021, tel que présenté dans le document WFP/EB.2/2018/6-A/1/Rev.1, le Conseil:

- i) a pris note du fait que le budget administratif et d'appui aux programmes pour 2019 se fondait sur l'hypothèse d'un niveau de financement de 6,8 milliards de dollars É.-U. en 2019;
- ii) a pris note du montant projeté des besoins opérationnels pour 2019, soit 9,8 milliards de dollars, et des propositions de hiérarchisation des activités du PAM en fonction des prévisions de financement, comme indiqué au chapitre III du Plan de gestion pour 2019-2021;
- iii) a approuvé pour 2019 un budget administratif et d'appui aux programmes d'un montant de 385,1 millions de dollars qui sera affecté comme suit:
 

stratégie et orientations	58,4 millions de dollars
services à l'appui des opérations	218,7 millions de dollars
gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds	108,0 millions de dollars
<b>Total</b>	<b>385,1 millions de dollars;</b>
- iv) a approuvé l'allocation d'un montant de 69,3 millions de dollars au titre d'initiatives internes d'importance primordiale du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes;
- v) a approuvé pour 2019 l'application d'un taux standard de recouvrement des coûts d'appui indirects de 6,5 pour cent à toutes les contributions, à l'exception des contributions fournies par des gouvernements en faveur de programmes menés dans leur propre pays et des contributions fournies par des pays en développement ou des pays en transition, tels que déterminés par le Conseil d'administration, auxquelles un taux de recouvrement des coûts d'appui indirects de 4 pour cent serait appliqué;
- vi) a approuvé l'utilisation du produit des intérêts crédité au Fonds général pour financer les frais de gestion des placements, à hauteur de 1,55 million de dollars par an;
- vii) a approuvé la fixation d'un plafond de 82 millions de dollars pour les avances au titre des services internes à partir de 2019 et comptait revoir ce point régulièrement dans le cadre des futurs plans de gestion; et
- viii) a autorisé le Directeur exécutif à ajuster la composante du budget relative à l'administration et à l'appui aux programmes en fonction de la variation du niveau de recettes prévu pour l'année, dans une proportion ne pouvant excéder 2 pour cent de la variation prévue des recettes.

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (WFP/EB.2/2018/5-A/2 et WFP/EB.2/2018/6-A,B/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.2/2018/5-A/3 et WFP/EB.2/2018/6-A,B/3).

27 novembre 2018

**Rapports d'évaluation****2018/EB.2/8      Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote (2017-mi-2018) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote (2017-mi-2018)" (WFP/EB.2/2018/7-A) et de la réponse de la direction (WFP/EB.2/2018/7-A/Add.1), et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il a soulevées au cours de ses débats.

*27 novembre 2018*

**Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique****2018/EB.2/9      Plan stratégique de pays – Népal (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Népal (2019-2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/7), pour un coût total pour le PAM de 126 000 000 dollars É.-U.

*27 novembre 2018*

**2018/EB.2/10      Plan stratégique de pays – Inde (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Inde (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/5), pour un coût total pour le PAM de 20 024 321 dollars É.-U.

*27 novembre 2018*

**Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes****2018/EB.2/11      Révision du plan stratégique pour le Honduras et augmentation budgétaire correspondante**

Le Conseil a approuvé la révision du plan stratégique pour le Honduras et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 58 986 602 dollars É.-U., faisant l'objet du présent document.

*27 novembre 2018*

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est et Afrique centrale****2018/EB.2/12      Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie (2012-2017) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie (2012-2017)" (WFP/EB.2/2018/7-D) et de la réponse de la direction (WFP/EB.2/2018/7-D/Add.1), et a invité à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions qu'il a soulevées au cours de ses débats.

*28 novembre 2018*

2018/EB.2/13      **Plan stratégique de pays provisoire – Somalie (2019–2021)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la Somalie (2019–2021) (WFP/EB.2/2018/8-B/1), pour un coût total pour le PAM de 961 000 000 dollars É.-U.

*28 novembre 2018*

2018/EB.2/14      **Plan stratégique de pays – Rwanda (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Rwanda (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/8), pour un coût total pour le PAM de 218 351 810 dollars É.-U.

*28 novembre 2018*

**Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale**

2018/EB.2/15      **Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention régionale menée par le PAM face à la crise syrienne (janvier 2015-mars 2018) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention régionale menée par le PAM face à la crise syrienne (janvier 2015-mars 2018)" (WFP/EB.2/2018/7-B) et de la réponse de la direction (WFP/EB.2/2018/7-B/Add.1), et a invité le PAM à donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

*28 novembre 2018*

2018/EB.2/16      **Plan stratégique de pays provisoire – République arabe syrienne (2019–2020)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour la République arabe syrienne (2019–2020) (WFP/EB.2/2018/8-B/2), pour un coût total pour le PAM de 1 386 306 865 dollars É.-U.

*28 novembre 2018*

2018/EB.2/17      **Plan stratégique de pays – Soudan (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Soudan (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/10), pour un coût total pour le PAM de 2 271 560 158 dollars É.-U.

*28 novembre 2018*

2018/EB.2/18      **Plan stratégique de pays provisoire – Yémen (2019–2020)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique provisoire pour le Yémen (2019–2020) (WFP/EB.2/2018/8-B/3), pour un coût total pour le PAM de 3 340 521 605 dollars É.-U.

*28 novembre 2018*

**Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Ouest****2018/EB.2/19      Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2013-2017) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2013-2017)" (WFP/EB.2/2018/7-C) et de la réponse de la direction (WFP/EB.2/2018/7-C/Add.1), et a invité à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport, en tenant compte des questions qu'il a soulevées au cours de ses débats.

*29 novembre 2018*

**2018/EB.2/20      Plan stratégique de pays – Burkina Faso (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Burkina Faso (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 172 776 493 dollars É.-U.

*29 novembre 2018*

**2018/EB.2/21      Plan stratégique de pays – Tchad (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Tchad (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 1 329 109 517 dollars É.-U.

*29 novembre 2018*

**2018/EB.2/22      Plan stratégique de pays – Gambie (2019–2021)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Gambie (2019–2021) (WFP/EB.2/2018/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 25 650 581 dollars É.-U.

*29 novembre 2018*

**2018/EB.2/23      Plan stratégique de pays – Ghana (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Ghana (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 72 047 570 dollars É.-U.

*29 novembre 2018*

**2018/EB.2/24      Plan stratégique de pays – Mauritanie (2019–2022)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Mauritanie (2019–2022) (WFP/EB.2/2018/8-A/6), pour un coût total pour le PAM de 132 368 299 dollars É.-U.

*29 novembre 2018*

**2018/EB.2/25      Plan stratégique de pays – Sénégal (2019–2023)**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Sénégal (2019–2023) (WFP/EB.2/2018/8-A/9), pour un coût total pour le PAM de 74 798 493 dollars É.-U.

*29 novembre 2018*

**Questions d'organisation et de procédure****2018/EB.2/26      Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020" (WFP/EB.2/2018/9-A/Rev.2), tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

*29 novembre 2018*

**Questions d'administration et de gestion****2018/EB.2/27      Mandat révisé du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Mandat révisé du Comité d'audit" (WFP/EB.2/2018/10/1).

*27 novembre 2018*

**2018/EB.2/28      Désignation des cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de nommer un membre du Comité d'audit**

Le Conseil a approuvé la création d'un jury chargé de sélectionner un membre du Comité d'audit. Il a également approuvé la désignation, parmi ses membres, des personnes ci-après pour siéger à ce jury:

- Son Excellence Mme Lineo Irene Molise-Mabusela, Ambassadrice et Représentante permanente du Lesotho, en tant que représentant de la Liste A;
- M. Yousef Juhail, Conseiller et Représentant permanent du Koweït, en tant que représentant de la Liste B;
- Mme Mónica Fonseca Jaramillo, Ministre conseillère et Représentante permanente adjointe de la Colombie, en tant que représentant de la Liste C;
- Mme Elizabeth Petrovski, Représentante permanente suppléante des États-Unis d'Amérique, en tant que représentant de la Liste D;
- M. Evgeny Vakulenko, Premier Secrétaire et Représentant permanent suppléant de la Fédération de Russie, en tant que représentant de la Liste E.

Le Conseil a invité le jury à se réunir et à lui communiquer ses recommandations conformément au mandat du Comité d'audit.

*27 novembre 2018*

**Questions diverses****2018/EB.2/29      Réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du Programme de Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du PAM concernant les méthodes de travail des conseils d'administration**

Le Conseil:

1. a pris note des dispositions du Règlement intérieur des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

(UNICEF), de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes);

2. a pris note de la réponse commune établie par les secrétariats des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM à la réunion conjointe des conseils d'administration de 2018 sur les méthodes de travail;

3. est convenu de continuer de s'en tenir à la bonne pratique qui consiste à commencer à l'heure toutes les réunions officielles ou informelles et à les planifier pendant les horaires de travail de l'Organisation des Nations Unies;

4. est convenu de définir, en concertation avec le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS, l'UNICEF et ONU-Femmes, un ensemble de points communs à inscrire à leur ordre du jour afin d'en harmoniser l'examen à compter de la première session ordinaire de 2019;

5. s'est dit favorable à la poursuite au PAM de la publication de tableaux complets récapitulant les réponses et de l'amélioration de la transparence, selon qu'il conviendra, au moyen de documents stratégiques et analytiques, en y précisant les pratiques optimales, les mesures prises pour répondre aux enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les risques, en mettant à profit l'interaction avec le Conseil;

6. a encouragé les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM à veiller à ce que les directives relatives à leurs visites sur le terrain et leurs rapports soient appliquées de manière efficace et efficiente;

7. a encouragé les conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM ainsi que leurs bureaux à veiller dûment à la représentation équilibrée des sexes dans les panels de toutes les réunions;

8. s'est félicité de la collaboration avec les bureaux du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes concernant le lancement d'une consultation commune des États membres à compter de la première session ordinaire de 2019 pour examiner l'efficacité et la qualité des sessions en cours ainsi que les fonctions de la réunion commune des conseils d'administration, en mettant à profit la réponse commune établie par les secrétariats.

*29 novembre 2018*

## **Résumé des travaux du Conseil d'administration**

2018/EB.2/30

### **Résumé des travaux de la session annuelle de 2018 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la session annuelle de 2018 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.A/2018/14.

*29 novembre 2018*

**ANNEXE II****Ordre du jour provisoire**

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Nomination de M. Marc Mankoussou, représentant permanent adjoint de la République du Congo, en qualité de Rapporteur, désigné par la Liste A**
3. **Introduction liminaire du Directeur exécutif**  
*Déclaration de Son Excellence M. Alberto Beltrame, Ministre du développement social du Brésil*
4. **Rapports annuels**
  - a) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2017 et note de la direction (*pour examen*) – REPORTÉ À LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 2019
5. **Questions de politique générale**
  - a) Point sur la feuille de route intégrée (*pour approbation*)
  - b) Cadre révisé de résultats institutionnels pour 2017-2021 (*pour approbation*)
  - c) Politique en matière de gestion globale des risques pour 2018 (*pour approbation*)
    - 1) Classement des risques (*pour information*)
    - 2) Déclarations relatives à l'appétence pour le risque (*pour examen*)
  - d) Point sur la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour examen*)
  - e) Point sur la collaboration entre les institutions ayant leur siège à Rome (*pour information*)
  - f) Recueil des politiques du PAM relatives au Plan stratégique (*pour information*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
  - a) Plan de gestion du PAM pour 2019-2021 (*pour approbation*)
  - b) Plan de travail de l'Auditeur externe (*pour information*)
7. **Rapports d'évaluation** (*pour examen*)
  - a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique des plans stratégiques de pays mis en œuvre à titre pilote (2017-mi-2018) et réponse de la direction
  - b) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention régionale menée par le PAM face à la crise syrienne (janvier 2015-mars 2018) et réponse de la direction
  - c) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Mali (2013-2017) et réponse de la direction
  - d) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités en Somalie (2012-2017) et réponse de la direction
8. **Questions opérationnelles**
  - a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
    - 1) Burkina Faso
    - 2) Tchad

- 3) Gambie
  - 4) Ghana
  - 5) Inde
  - 6) Mauritanie
  - 7) Népal
  - 8) Rwanda
  - 9) Sénégal
  - 10) Soudan
- b) Plans stratégiques de pays provisoires (*pour approbation*)
- 1) Somalie
  - 2) République arabe syrienne
  - 3) Yémen
- c) Augmentations budgétaires pour des plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
- 1) Honduras
- d) Projets approuvés par correspondance (*pour information*)
- 1) Révisions budgétaires et prolongations des plans stratégiques de pays provisoires de transition
    - 1) Algérie
    - 2) Arménie
    - 3) Bénin
    - 4) Cuba
    - 5) Iraq
    - 6) Jordanie
    - 7) Libéria – RETIRÉ<sup>2</sup>
    - 8) Mali
    - 9) Maroc
    - 10) Sao Tomé-et-Principe
    - 11) Sierra Leone
    - 12) Togo
    - 13) Turquie
  - 2) Révisions des interventions prolongées de secours et de redressement et augmentations budgétaires correspondantes
    - 1) Éthiopie 200700
    - 2) Éthiopie 200712

---

<sup>2</sup> La révision budgétaire et prolongation du plan stratégique provisoire de transition pour le Libéria sera soumise pour approbation par correspondance après la deuxième session ordinaire de 2018 et sera par la suite présentée au Conseil pour information à sa première session ordinaire de 2019.

- e) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles (*pour information*)
  - 1) Augmentations budgétaires pour des plans stratégiques de pays et des plans stratégiques de pays provisoires approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018
  - 2) Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2018
- 9. **Questions d'organisation et de procédure**
  - a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2019-2020 (*pour approbation*)
- 10. **Questions d'administration et de gestion**
  - 1) Mandat révisé du Comité d'audit (*pour approbation*)
  - 2) Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner un membre du Comité d'audit (*pour approbation*)
  - 3) Point sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination (*pour examen*)
- 11. **Résumé des travaux de la session annuelle de 2018 du Conseil d'administration** (*pour approbation*)
- 12. **Questions diverses**
  - 1) Réponse commune des secrétariats des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM concernant les méthodes de travail des conseils d'administration (*pour examen*)
  - 2) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM en Ouganda, du 30 avril au 4 mai 2018 (*pour information*)
  - 3) Rapport sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 1<sup>er</sup> juin 2018 (*pour information*)
  - 4) Présentation orale sur la visite sur le terrain du Conseil d'administration du PAM (*pour information*)
  - 5) Mise à jour orale sur les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)
- 13. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

## Liste des sigles utilisés dans le présent document

AAP	Budget administratif et d'appui aux programmes
CAI	coûts d'appui indirects
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
ONG	organisation non gouvernementale
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire
SCOPE	Plateforme numérique pour la gestion des bénéficiaires et des transferts
UNHAS	Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets